

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-228

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux manifestations sportives</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2015 de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, pour un montant total de 2 950 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Communauté de Communes de la Suisse Normande	Week-End de la Randonnée et des Sports les 12 et 13 septembre 2015 à Thury-Harcourt	2 000 €
AST Association Sport Tourlaville	6 ^{ème} édition du Challenge Jean-Michel Chevassut le jeudi 14 mai 2015 à Tourlaville	500 €
Association Fédérative Française des Sportifs Transplantés et Dialysés (Trans-Forme)	Participation de Monsieur Dominique Barraux aux Mondiaux des Transplantés qui se dérouleront du 20 au 31 août 2015 en Argentine	450 €

Les subventions seront versées en une fois lorsque la délibération sera exécutoire ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier relatif à « AST Association Sport Tourlaville » ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24424-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-229

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux opérations d'animation locale</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2015 de la Région, au titre du soutien aux opérations d'animation locale, pour un montant total de 4 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Mange ta Soupe	7 ^{ème} édition du Festival "Mange ta soupe !" du 14 au 18 octobre 2015 à Carentan	2 500 €
Association des Doris de la Côte de Nacre	2 ^{ème} édition de « l'Echappée des Doris » le 27 juin 2015	500 €
Association Ver à Pied	Célébration des 20 ans de l'association le 26 septembre 2015 à Blonville-sur-Mer	500 €
Association Vimoutiers Animation	Les 24 heures de voitures à pédales les 18 et 19 juillet 2015 à Vimoutiers	500 €

Les subventions seront versées en une fois lorsque la délibération sera exécutoire ;

- de modifier le montant total apparaissant sur la délibération n°CP 15-04-116 de la Commission Permanente du 10 avril 2015 de 7 000 € à 13 500 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24429-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-230

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux actions de solidarité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2015 de la Région, au titre du soutien aux actions de solidarité, pour un montant total de 1 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Commune de Loucé	Acquisition d'un drapeau pour l'Association des Anciens Combattants de la commune	500 €
Commune de Bénouville	Acquisition d'un drapeau communal en hommage aux Anciens Combattants de Bénouville	500 €

Les subventions seront versées en une seule fois lorsque la délibération sera exécutoire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24435-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-231

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux manifestations culturelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2015 de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 5 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Commune de Merville-Franceville Plage	Festival Médiéval Fantastique « Cidre et Dragon » les 19 et 20 septembre 2015	5 000 €
Comité des Fêtes de Saint Germain-le-Gaillard	Concert « La Folie des Années 80 » le 27 juin 2015	500 €

Les subventions seront versées en une seule fois lorsque la délibération sera exécutoire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24433-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-232

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Co-organisation de la Fête de la Musique 2015</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'association Arts Attack !, l'ADMH (Association pour le Développement Musical d'Hérouville), l'association Ecran Sonique, l'association Eureka, le FAR (Agence musicale régionale), la convention de co-organisation de la manifestation « Fête de la Musique 2015 » jointe en annexe,

- tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24478-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-233

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Sécuriser les actions de la Région (P200)
Titre	<i>Signature d'une transaction</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver la transaction avec la société TRAGIN et la SMABTP en sa qualité d'assureur de la société SCM ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la société TRAGIN et la SMABTP, la transaction jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24229-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-234

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Gérer les ressources humaines (P250)
Titre	<i>Attribution de la dotation financière 2015 au Comité des Oeuvres Sociales du Personnel Régional</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver l'annexe financière relative à l'attribution de la dotation au Comité des Œuvres Sociales du Personnel Régional, jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président :

- à prélever les crédits nécessaires sur les chapitres 930, 932 et 933 du budget de la Région ;

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24720-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-235

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Optimiser les moyens généraux (P367)
Titre	<i>Exercice de mandats spéciaux des Conseillers Régionaux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits de fonctionnement correspondants sur le chapitre 930 du Budget 2015 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24974-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-236

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Cotisation de la Région au collectif ville campagne</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 436 500 € votée en 2015, un montant de 1 500 € au titre de l'opération P020O037 « Développement Rural »,
- d'autoriser, sur le chapitre 935 du budget de la Région, le paiement de la cotisation de 1 500 € au Collectif Ville Campagne pour l'année 2015.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 8 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-23621-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-237

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Parcs naturels régionaux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE CPER du programme P020 « Animer et développer les territoires » de 15 994 570 € votée en 2015, un montant de 18 000 € au titre de l'opération P020O041 « parcs naturels régionaux » ;
- de procéder au paiement, sur le chapitre 935 du budget de la Région, de la cotisation 2015 à la Fédération des PNR de France d'un montant de 13 607 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 8 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24022-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-238

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Pays et Pôle d'Equilibre Territorial et Rural - Ingénierie territoriale 2015</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Laurent BEAUVAIS ne prenant pas part au vote pour le dossier relatif au PETR PAPA0 Pays d'Ouche,

- d'affecter sur l'AE CPER P020 « Animer et développer les territoires » de 15 994 570 € votée en 2015, un montant de 382 436 € au titre de l'opération P020O008 « Politique contractuelle 2014-2020 »,

- d'approuver les actions d'ingénierie dédiées aux objectifs partagés des contrats cadres d'action territoriale, au titre du soutien à l'ingénierie des pays pour l'année 2015, détaillées en annexe I,

- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe II,

- d'approuver la convention modèle-type jointe en annexe III, relative à l'attribution des subventions pour les actions d'ingénierie des pays,

- d'acter que pour l'ensemble des dossiers présentés dans le tableau joint en annexe II, les sommes attribuées sont susceptibles d'être contrepartie publique de la sous-mesure 19.2 du programme LEADER,

- de proroger jusqu'au 31 octobre 2015, le délai d'achèvement de l'opération relative à la construction du pôle enfance-jeunesse à Périers, pour laquelle une subvention de 60 000 € a été accordée à la communauté de communes Sèves-Taute par délibération n°11-08 de la commission permanente du 28 janvier 2011,

- d'autoriser le Président

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions,
- à signer avec chacun des bénéficiaires mentionnés à l'annexe II une convention selon le modèle-type joint en annexe III

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-239

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Fonds d'intervention régional</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 436 500 € votée en 2015, un montant de 3 500 € au titre de l'opération P020O038 « Fonds d'intervention régional » ;
- d'attribuer une subvention de 3 500 € sur la base d'un budget prévisionnel de 38 856 € TTC à la compagnie alençonnaise « Les Ouranies Théâtre », en vue du soutien à la représentation d'une pièce de théâtre « la dentelle à fleur de peau » jouée lors des journées européennes du patrimoine des 19 et 20 septembre 2015 ;
- de prévoir que l'aide forfaitaire sera versée selon l'échéancier suivant :
 - 60%, soit 2 100 €, dès la délibération exécutoire ;
 - 40%, soit 1 400 €, seront versés au prorata des dépenses réalisées, après remise à la Région Basse-Normandie :
 - des comptes de la pièce certifiés exacts et sincères (nom et qualité du signataire + date + cachet + signature) accompagnés d'un courrier adressé au Président du Conseil Régional sollicitant le solde de la subvention.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 8 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24286-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-240

Commissions	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme Personnel, finances et administration générale Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Adoption définitive du CPER de Basse-Normandie et du CPIER de la Vallée de la Seine pour la période 2015-2020</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 9 contre (Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Didier VERGY),

- d'approuver définitivement le Contrat de plan interrégional Etat-Régions « Vallée de la Seine » (CPIER) pour la période 2015-2020 (en annexe 1), au regard du résultat des consultations organisées auprès du public, des Départements, des Agglomérations et du CESER ;
- d'approuver définitivement le Contrat de plan Etat-Région de Basse-Normandie (CPER) pour la période 2015-2020 (en annexe 2), au regard du résultat des consultations organisées auprès du public, des Départements, des Agglomérations et du CESER 5 ;
- d'autoriser le Président à :
 - signer le CPIER « Vallée de la Seine » 2015-2020 et de le mettre en œuvre aux côtés de l'Etat, de la Région Haute-Normandie et de la Région Ile-de-France ;
 - signer le CPER de Basse-Normandie 2015-2020 et de le mettre en œuvre aux côtés de l'Etat ;
 - signer tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 8 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24920-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-241

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>UNESCO : étude sur le littoral du Débarquement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de solliciter le co-financement de l'étude sur le littoral du Débarquement par le FEDER dans le cadre du Programme Opérationnel Basse-Normandie 2014-2020, à hauteur de 60 % du montant de l'étude, soit 103 194 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 8 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-25264-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-242

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Produire, mutualiser et partager les études, les données et les informations géographiques (P021)
Titre	<i>Défraiement des participants au Débat citoyen planétaire du 6 juin 2015 dans le cadre de l'Année du climat et des sols en Basse-Normandie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de prendre en charge pour les citoyens normands sollicités et présents lors du débat citoyen du 6 juin 2015 (conformément à la liste en annexe), les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement directement liés à leur participation à cette manifestation ainsi que les cadeaux de remerciement d'une valeur équivalente à 30 € par personne ;
- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes et documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 8 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24285-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-243

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Biodiversité et Réserves Naturelles Régionales</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver l'appel à projets FEADER-Région « Trame verte et bleue : des projets pilotes pour agir à l'échelle locale », joint en annexe 1 ;
- d'affecter sur l'AECPER P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 5 100 000 €, votée en 2015, un montant de 28 500 €, au titre de l'opération P151O018 « RNR et biodiversité » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 937 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :
 - 4 500 € au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Vallée de l'Orne, sur un montant total subventionnable de 59 600 € TTC, pour le projet « pêche à pied récréative » en 2015,
 - 2 000 € à la Maison de l'Estuaire, sur un montant total subventionnable de 4 000 € TTC, pour l'animation du réseau des Réserves Naturelles de Basse-Normandie en 2015,
 - 22 000 € à l'IRD2, sur un montant total subventionnable de 44 000 € TTC, pour la mission de préfiguration pour la mise en place d'un observatoire régional de la biodiversité en Basse-Normandie – mai 2015 à mai 2016 ;
- d'autoriser le Président à signer la convention avec l'IRD2 en annexe 2, ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions ;

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-244

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Avis sur le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux breton</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'émettre un avis favorable sur le projet de PPGDD breton et sur son rapport environnemental avec trois points de vigilance figurant à l'annexe.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 8 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24266-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-245

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Eau et littoral</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP CPER P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 3 200 000 € votée en 2015, un montant global de 207 522,51 € au titre de l'opération P151O016 « Eau y compris inondation» ;
- d'affecter sur l'AE CPER P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 5 100 000 € votée en 2015, un montant global de 119 320,95 € réparti comme suit :
 - 79 320,95 € au titre de l'opération P151O016 « Eau y compris inondation» ;
 - 40 000 € au titre de l'opération P151O017 « Gestion du littoral»
- d'attribuer les subventions suivantes :

sur le chapitre 907 du budget de la Région :

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux »

- 207 522,51 € aux bénéficiaires qui figurent à l'annexe 2 sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

sur le chapitre 937 du budget de la Région :

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux »

- 989,95 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 1 sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
- 78 331 € aux bénéficiaires qui figurent à l'annexe 3 sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
- 40 000 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 9 pour l'élaboration d'une stratégie locale de gestion durable de la bande côtière dans le cadre de l'appel à projets « gestion durable de la bande côtière », sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous les dossiers présentés dans ce rapport ;
- de prévoir, pour les subventions ne faisant pas l'objet d'une convention, les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;
- de modifier la délibération N°CP 13-09-463 du 27 septembre 2013 et la délibération N°CP 14-12-657 du 19 décembre 2014 en remplaçant le montant subventionnable « 44 082 € » par « 38 940 € » dans l'alinéa relatif à la subvention attribuée à l'AAPPMA l'Epuisette Igéenne, dont la nouvelle rédaction est la suivante :
 - *d'attribuer 11 682 € à l'AAPPMA l'Epuisette Igéenne pour le programme de restauration pluriannuel dans le cadre du Contrat CRE du bassin de la Mèze en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays Bellémois pour une dépense subventionnable de 38 940 € TTC ;*
- d'approuver la réouverture sur la période du 1er juin 2015 au 15 septembre 2015 de l'appel à projets « Gestion durable de la bande côtière » dans les formes approuvées par délibération N° CP 14-06-278 du 27 juin 2014 ;

- d'approuver et d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions en annexe 4, 5, 6, 7 et 8 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions ;

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 8 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24349-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-246

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Habitat solidaire et durable - Chèque éco-énergie Basse-Normandie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :
 - sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 4 350 000 €, votée en 2015, un montant global de 162 500 € au titre de l'opération P150O012 « Habitat Durable (HSD) »,
- d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget de la Région les subventions suivantes :
 - 162 500 € aux 119 bénéficiaires du « *Chèque éco-énergie Basse-Normandie* » qui figurent à l'annexe 1 pour l'installation de poêles à bois, la réalisation d'audits énergétiques et scénarios, la réalisation de travaux niveau 1 et 2, et de travaux niveau 3 - BBC rénovation.
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 8 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24330-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-247

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Lutter contre les changements climatiques - Défi'NeRgie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :
 - sur **l'AP CPER P150** « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de **18 310 000 €**, votée en 2015, un montant global de **271 102 €**, ventilé comme suit :
 - **132 676 €** au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »
 - **138 426 €** au titre de l'opération « P150O011 Energie Renouvelable »
 - sur **l'AE CPER P150** « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de **2 220 000 €**, votée en 2015, un montant global de **33 330 €**, ventilé comme suit :
 - **4 250 €** au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »
 - **29 080 €** au titre de l'opération « P150O011 Energie Renouvelable »
- d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget de la Région les subventions suivantes :
 - **au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie » :**
 - 101 701 € aux 16 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 2 pour la réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiments, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
 - 30 975 € aux 4 bénéficiaires qui figurent dans l'annexe 3 pour l'opération collective dans les entreprises portée par la CCIR « Matières premières », sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
 - **au titre de l'opération « P150O011 Energie Renouvelable »**
 - 9 450 € à la Communauté de communes du Val de Saire (50) pour la mise en œuvre d'un réseau de chaleur au bois pour alimenter des bâtiments situés à Saint-Vaast-la-Hougue, pour une dépense subventionnable de 18 900 € HT ;
 - 10 400 € à la SAS TEILLAGE VANDECANDELAERE (14) pour une étude de faisabilité pour l'implantation d'une chaufferie aux anas de lin, pour une dépense subventionnable de 20 800 € HT ;
 - 118 576 € aux 2 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 6 pour l'acquisition de matériel pour la production de bois énergie, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
- d'attribuer sur le chapitre 937, du Budget de la Région les subventions suivantes :
 - **au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »**
 - 4 250 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Région Basse-Normandie d'aide complémentaire pour l'opération collective CMIE 2, pour une dépense subventionnable de 8 500 € HT ;
 - **au titre de l'opération « P150O011 Energie Renouvelable »**
 - 29 080 € à la Fédération des CUMA de Basse-Normandie pour le Programme de développement de la filière bois-énergie d'origine bocagère – 2015, pour une dépense subventionnable s'élevant à 96 250 € HT ;
- d'affecter :
 - sur **l'AP P150** « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de **4 350 000 €**, votée en 2015, un montant global de **445 760 €**, ventilé comme suit :

- **110 920 €** au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »
- **20 000 €** au titre de l'opération « P150O011 Energie Renouvelable »
- **314 840 €** au titre de l'opération « P150O012 Habitat Durable (HSD) »

- sur l'**AE P150** « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de **810 000 €**, votée en 2015, un montant global de **2 000 €**, ventilé comme suit :

- **2 000 €** au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »
- d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget de la Région les subventions suivantes :
 - **au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »**
 - 87 160 € au Syndicat d'Energies de la Manche (SDEM 50) pour le projet de déploiement d'infrastructures de recharges publiques pour véhicules électriques sur le territoire de la Manche, pour une dépense subventionnable de 1 002 400 € HT ;
 - 13 360 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg pour le projet de déploiement d'infrastructures de recharges publiques pour véhicules électriques sur le territoire de la Manche, pour une dépense subventionnable de 245 200 € HT ;
 - 7 560 € à la Ville Saint-Lô pour le projet de déploiement d'infrastructures de recharges publiques pour véhicules électriques sur le territoire de la Manche, pour une dépense subventionnable de 68 800 € HT ;
 - 2 840 € à la Ville d'Avranches pour le projet de déploiement d'infrastructures de recharges publiques pour véhicules électriques sur le territoire de la Manche, pour une dépense subventionnable de 30 600 € HT ;
 - **au titre de l'opération « P150O010 Energie Renouvelable » :**
 - 10 000 € à la SAS AGRIGAZ VIRE (14), pour des actions d'animation et d'accompagnement à l'émergence de projets de méthanisation, pour une dépense subventionnable s'élevant à 30 500 € TTC ;
 - 10 000 € à l'Association Méthanisation Val de Sée (50), pour des actions d'animation et d'accompagnement à l'émergence de projets de méthanisation, pour une dépense subventionnable s'élevant à 38 700 € TTC ;
 - **au titre de l'opération « P150O012 Habitat Durable (HSD) » :**
 - 314 840 € aux 3 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 7 pour la construction BEPOS Effinergie et Effinergie+ de logements sociaux, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
- d'attribuer sur le chapitre 937, du Budget de la Région les subventions suivantes :
 - **au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »**
 - 2 000 € à l'Association de Valorisation du Patrimoine Hydroélectrique Manche Calvados Orne (VPH-MCO) pour un déplacement en Allemagne en vue d'échanger avec des producteurs Allemands d'hydroélectricité, pour une dépense subventionnable de 5 800 € TTC ;
- de verser 1 500 € au Comité Interprofessionnel du Bois Energie (CIBE) au titre de la cotisation 2015 ;
- de modifier la délibération n°14-12-655 de la Commission Permanente du 19 décembre 2014 relative à la subvention octroyée à l'Association de préfiguration Enercoop Normandie (APEN) pour une étude de faisabilité de son projet Enercoop Normandie, afin de porter le montant de l'assiette éligible à 17 038,57 € TTC (contre 25 217,08 € auparavant) ; l'aide de la Région d'un montant de 12 608,54 € reste inchangée et représente 74% du montant de l'assiette éligible.
- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention n°2013-DADD-ENV-26 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Région Basse-Normandie pour la demande d'aide complémentaire d'un montant de 4 250 € pour l'opération collective CMIE 2, présenté à l'annexe 1.
 - 4 conventions avec respectivement le Syndicat d'Energies de la Manche (SDEM 50), la Communauté Urbaine de Cherbourg, les villes de Saint-Lô et d'Avranches pour le déploiement d'infrastructures de recharges publiques pour véhicules électriques sur le territoire de la Manche, selon le modèle type présenté à l'annexe 4 ;
 - la convention avec la Fédération des CUMA de Basse-Normandie pour le programme de développement de la filière bois-énergie d'origine bocagère – 2015, présentée à l'annexe 5 ;
 - la convention avec l'Association de préfiguration Enercoop Normandie (APEN), présentée à l'annexe 8, pour une étude de faisabilité de son projet Enercoop Normandie qui annule et remplace celle adoptée lors de la Commission Permanente du 19 décembre 2014 ;
 - les conventions, selon le modèle de convention type « *Défi'NeRgie Basse-Normandie - Investissement* » approuvé par délibération n°12-09 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 2 février 2012, avec les bénéficiaires suivants :
 - . APAEI de Caen pour la réalisation d'audits énergétiques pour 10 bâtiments dans le département du Calvados ;
 - . SAS BIO MAT SERVICES pour l'acquisition d'un broyeur forestier sur porteur pour l'exploitation des peuplements pauvres ;
 - les conventions relatives au FORES avec les 3 bénéficiaires listés à l'annexe 7, selon le modèle de convention type approuvé par délibération n° 11-117 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 15 décembre 2011 et modifiée par délibération n° AP-13-06-38 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 27 juin 2013 relative à la politique pour un Habitat Solidaire et Durable ;
- Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office des subventions.
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-248

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable (P152)
Titre	<i>Soutien à des événements en lien avec le développement durable et organisation d'un séminaire de sensibilisation des agents au développement durable</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE CPER P152 « Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable » de 1 500 000 € votée en 2015, un montant global de 14 000 €, ventilé comme suit :
 - 6 000 € au titre de l'opération P152O003 « Education à l'environnement et au développement durable » ;
 - 8 000 € au titre de l'opération P152O001 « Agenda 21 ».
- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région et de verser sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses, les subventions suivantes :
 - 1 000 € à la Communauté de Communes de Saint-James pour la neuvième édition de l'Eco-Village à l'occasion de la Foire de Saint-Macé, sur un montant total subventionnable de 13 800 € TTC ;
 - 1 700 € au CPIE Vallée de l'Orne – L'Aulne Vert, pour la coordination de l'édition 2015 du festival Système Durable sur l'agglomération caennaise, sur un montant total subventionnable de 23 250 € TTC ;
 - 1 000 € à l'association Fête du bois pour l'organisation de l'édition 2015 de la fête du bois, sur un montant total subventionnable de 10 590,70 € TTC ;
 - 800 € à l'association Les Décaentés pour l'organisation des Rencontres Franco-Nordiques « Innover dans la ville » les 11 et 12 avril 2015, sur un montant total subventionnable de 2 250 € TTC ;
 - 1 500 € à l'association L'Appel au Bois Normand pour l'organisation son festival éponyme du 1^{er} au 3 mai 2015, sur un montant total subventionnable de 14 680 € TTC ;
- de prendre en charge pour Dominique BOURG, sollicité pour intervenir lors du séminaire de formation des agents au développement durable, les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement, et le cas échéant les rétributions en cessions de droits d'auteurs, directement liés à son intervention lors de cette manifestation ;
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes et documents utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-249

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Soutenir les activités nautiques (P221)
Titre	<i>Actions en faveur du nautisme : Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « Soutenir les activités nautiques » de 450 000 € votée en 2015, une tranche de 8 000 €, au titre de l'opération P221O001 « Actions en faveur du nautisme » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :

- 5 000 € à l'Association Vague-lettres, pour l'organisation de la quatrième édition des rencontres « la Marée des Mots »,

- 3 000 € à la Ligue de Voile de Basse-Normandie, pour l'organisation de stages météo pour les skippers Bas-Normands ;

- d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes jointes en annexe 1 et 2 ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24369-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-250

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Soutenir les activités nautiques (P221)
Titre	<i>Actions en faveur du nautisme - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP 221 « Soutenir les activités nautiques » de 575 000 € votée en 2015, une tranche de 9 749 €, au titre de l'opération P221O001 « Actions en faveur du nautisme » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget 2015 de la Région, pour l'acquisition de matériel nautique, les subventions suivantes :

- 2 422 € à l'Association Lexovives,

- 2 407 € à l'Association Mauna Kéa,

- 4 920 € au Club Nautique de Barneville-Carteret ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions correspondantes, jointes en 1, 2 et 3,

- tous les actes utiles à la mise œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24510-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-251

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les activités maritimes (P220)
Titre	<i>Participation Normande aux salons EMR</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P220 « Développer les activités maritimes » de 517 660 €, votée en 2015, une tranche de 40 000 €, au titre de l'opération P220O005 « Energies Marines Renouvelables », pour la participation normande aux salons des EMR ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24562-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-252

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Réaliser un aménagement numérique équilibré du territoire (P342)
Titre	<i>Etude préparatoire à la mise à jour de la SCORAN : demande de cofinancements auprès de l'Etat et de la Caisse des dépôts</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à :

- solliciter l'Etat dans le cadre du CPER 2015-2020 et la Caisse des dépôts, pour un soutien financier en vue de la réalisation de l'étude préparatoire à la mise à jour de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN),

- signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24341-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-253

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Règlement Appel à Projets 2015 ' Démarches d'ouverture des données publiques (Open Data) dans les Systèmes d'Information Géographique (SIG)'</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver :

- le lancement de l'appel à projets 2015 «Démarches d'ouverture des données publiques (Open Data) dans les Systèmes d'Information Géographique (SIG)»,

- le règlement de l'Appel à Projets 2015 «Démarches d'ouverture des données publiques (Open Data) dans les Systèmes d'Information Géographique (SIG)», joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24271-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-254

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Soutien à l'investissement pour le laboratoire de création numérique du festival Off-Courts 2015</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P340 "Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel" de 510 000 € votée en 2015, un montant de 7 325,60 € TTC au titre de l'opération P340O003 - "Innovation Numérique Normande" ;

- d'attribuer à l'Association OFF, sur le chapitre 905 du budget 2015 de la Région, une subvention d'un montant maximal de 7 325,60 €, sur une base éligible de 9 157 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 80 % ;

- d'autoriser le président à signer :

- avec l'Association OFF, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24499-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-255

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Soutien à la création d'une application ludique favorisant la découverte des métiers d'art du Pays d'Auge</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Sophie GAUGAIN ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AE P340 « Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel » de 918 950 € votée en 2015, un montant de 10 000 € au titre de l'opération P340O004 « Pratiques culturelles » ;

- d'attribuer à Pays d'Auge Expansion, sur le chapitre 935 du budget de la Région, une subvention d'un montant maximal de 10 000 €, sur une base éligible de 98 282 € avec un taux d'intervention maximal de 10,17 % ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Pays d'Auge Expansion, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24371-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-256

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Promouvoir une politique éducative pour les lycéens (P132)
Titre	<i>Diverses actions de politique éducative</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « Promouvoir une politique éducative » de 1 017 500 € votée pour 2015 :
 - au titre de l'opération P132O001 « accompagnement des projets pédagogiques des lycées », un montant de 3 246,80 € dans le cadre de la finale 2015 des débats citoyens en langues vivantes étrangères
 - au titre de l'opération P132O006 « Frais de réception », un montant de 5 000 € afin de payer les dépenses correspondant à cette ligne au cours de l'année 2015.
- de désaffecter 3 200 € dans le cadre de la finale 2015 des débats citoyens en langues vivantes étrangères votés lors de la Commission Permanente du 10 avril 2015.
- d'autoriser :
 - le lycée Littré à AVRANCHES à utiliser un reliquat d'un montant de 394,49 € relatif à une subvention attribuée lors de la Commission Permanente du 21 septembre 2012, pour financer deux sorties à Jersey prévues au cours du 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2014-2015, au bénéfice des élèves de seconde.
 - le lycée Maréchal Leclerc à ALENCON à reporter, au cours de l'année scolaire 2015 – 2016, une subvention d'un montant de 4 800 €, attribuée lors de la Commission Permanente du 27 juin 2014.
 - le président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.
- de déroger au principe d'antériorité de la Commission Permanente du 29 mai 2015 concernant :
 - l'affectation de 3 246,80 € dans le cadre de la finale 2015 des débats citoyens en langues vivantes étrangères, la manifestation ayant lieu le 20 mai 2015.
 - l'utilisation par le lycée Littré à AVRANCHES du reliquat de subvention de 394,49 € pour financer deux sorties à Jersey au cours du troisième trimestre 2014 – 2015.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-257

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Accompagner les familles et les lycéens (P130)
Titre	<i>Politique éducative - Aides individuelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P130 « accompagner les familles des lycéens » de 1 427 342 € votée pour 2015, un montant de 31 860,28 € au titre de l'opération P130O003 Fonds Social
- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget de la Région, 16 subventions de fonctionnement au titre du Fonds Social Régional, d'un montant total de 31 860,28 € conformément à l'annexe 1.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 10 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24765-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-258

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Fonds commun du service d'hébergement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer 1 subvention d'un montant de 2 800 € conformément au tableau figurant en annexe 1 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente, le lycée Napoléon à l'Aigle a du procéder en urgence à la réparation de la chambre froide du service de restauration ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 10 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24681-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-259

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Donner aux lycées les moyens de fonctionner</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 15 425 000 €, votée en 2015, un montant de 6 500 € au titre de l'opération P131 O002 Aides lycées publics.
- d'affecter sur l'AE P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 33 402 965 €, votée en 2015, un montant 7 040 € au titre de l'opération P131 O002 Aides lycées publics ;

α) Aides aux lycées publics

- au titre des dotations de fonctionnement

- d'attribuer 1 subvention d'un montant de 5 500 € (annexe 1).

- au titre des dotations entretien et réparation du propriétaire

- d'attribuer 1 subvention d'un montant de 1 540 € (annexe 2).

- au titre du service général

- d'attribuer 2 subventions d'un montant total de 6 500 € (annexe 3). Pour une d'entre elle, de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente :

- le lycée agricole de Coutances doit procéder en urgence à l'acquisition d'un groupe froid suite à une panne de la chambre froide.

- de modifier la délibération n°CP-10-10-520 du 17 octobre 2014 accordant à l'EREA Pierre Mendès France à la Ferté Macé une subvention relative à l'acquisition d'une autolaveuse et d'une monobrosse haute vitesse d'un montant de 4 600 € et de modifier l'objet de cette subvention pour l'acquisition de deux autolaveuses.

- d'imputer ces montants au chapitre 932 pour le fonctionnement et 902 pour l'investissement du budget 2015 de la Région.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-260

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Contribuer au développement de l'enseignement supérieur (P141)
Titre	<i>Aide au fonctionnement 2015: ESAMC2 et Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P141 « Contribuer au développement de l'Enseignement Supérieur » de 611 000 € votée en 2015, un montant de 249 240 € au titre de l'opération P141O001 Projets des établissements de l'Enseignement Supérieur,
- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2015 de la Région, une participation à l'ESAM Caen-Cherbourg d'un montant de 248 000 €,
- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2015 de la Région, une aide à la Communauté d'Agglo Saint-Lô d'un montant de 1 240 €
- de déroger au règlement d'intervention des subventions régionales adopté à l'AP du 24/04/2014 concernant l'ESAM Caen-Cherbourg
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec l'ESAM Caen-Cherbourg, la convention jointe en annexe 1,
 - avec la Communauté Agglo Saint-Lô, la convention jointe en annexe 2,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 10 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24719-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-261

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Accompagner les élèves et les étudiants des formations sanitaires et sociales (P170)
Titre	<i>Participation au fonds social étudiant du CROUS Modification du règlement d'attribution des bourses d'études dans le secteur des formations sanitaires et des formations sociales initiales</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P170 « Accompagner les élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales » de 5 180 973€ votée en 2014 un montant de 10 000€ au titre de l'opération P170O0002 Versement des bourses aux étudiants.
- de désaffecter sur l'AE P 170 « Accompagner les élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales » de 5 180 973€, votée en 2014, un montant de 190 000€ au titre de l'opération P 170 O002 « Versement des bourses étudiants ».
- d'attribuer une subvention annuelle de 10 000€ en faveur du fonds social étudiant du CROUS (convention en annexe 1)
- d'approuver les modifications du règlement d'attribution des bourses sanitaires et sociales (annexe 2)
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention liant la Région au CROUS afin d'alimenter le fonds social (annexe 1),
 - tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 10 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24825-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-262

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Contribuer au fonctionnement des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales (P171)
Titre	<i>Dotations de fonctionnement des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales. Avenant à la convention de partenariat pour l'organisation des formations en soins infirmiers conduisant à la collation du grade de licence.</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'AE P 171 « Contribuer au fonctionnement des formations sanitaires et sociales » de 19 509 716 €, votée en 2014, un montant de 285 324 €,
- d'affecter sur l'AE P 171 « Contribuer au fonctionnement des formations sanitaires et sociales » de 19 509 716 €, votée en 2015, un montant de 9 389 043 €, au titre de l'opération P 171 O001 « Aides aux établissements des formations sanitaires et sociales »,
- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, les subventions de fonctionnement des instituts et écoles de formation sanitaire et sociale au titre de l'exercice 2015 conformément à l'annexe 1, sachant que le versement sera effectué mensuellement,
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour l'organisation des formations en soins infirmiers conduisant à la collation du grade de licence (annexe 2)
 - tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 10 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24826-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-263

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées (P102)
Titre	<i>Travaux dans les lycées</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2015 de la Région :
 - une dotation complémentaire de 35 000 € au lycée « Pierre et Marie Curie » à Saint-Lô, pour les travaux d'aménagement de salles informatiques par les EMOP suite au déménagement du GRETA ;
 - une dotation complémentaire de 50 000 € au lycée « Guibray » à Falaise, pour l'aménagement de l'atelier des EMOP ;
 - une dotation complémentaire de 32 000 € au lycée « Claude Léhec » à St Hilaire du Harcouët, pour l'aménagement d'une salle de classe ;
 - une dotation complémentaire de 29 000 € au lycée « Henri Cornat » à Valognes, afin de réaliser des travaux sur l'éclairage extérieur pour la sécurisation des utilisateurs.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24431-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-264

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
Titre	<i>Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles et carte des formations</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P053 – Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 1 785 500 € votée en 2015, un montant total de 20 000 € au titre de l'opération « P053O003 – Outils de pilotage et d'animation du CPRDFP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, au titre des outils de pilotage et d'animation du CPRDFP, une subvention de 20 000,00 € au GIP FCIP ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- 60 % à la signature de la convention,
- 40 % sur remise du bilan ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le GIP FCIP, la convention jointe en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 10 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24432-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-265

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide à l'organisation d'événements sportifs</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 573 000 € votée en 2015, un montant de 83 600 € au titre de l'opération P321O001 "aide à l'organisation d'événements sportifs" ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, des subventions pour un montant total de 83 600 € conformément à l'annexe jointe ;
- conformément à l'annexe jointe, les subventions inférieures à 23 000 € seront versées en totalité lorsque la délibération sera exécutoire ;
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour le dossier "Association OCEAN", Challenge National RRD120 du 1^{er} au 3 mai 2015 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 10 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24623-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-266

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Comités Régionaux et sport des jeunes</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 573 000 € votée en 2015, un montant de 700 € au titre de l'opération P321O004 "aide aux Comités régionaux et au sport des jeunes" ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, une subvention d'un montant de 700 € à l'Association Sportive du lycée Victor Hugo ;
- la subvention inférieure à 23 000 € sera versée en totalité lorsque la délibération sera exécutoire ;
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour ce dossier, la manifestation ayant lieu du 17 au 25 avril 2015 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 10 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24670-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-267

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs (P320)
Titre	<i>Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P320 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » de 2 000 000 € votée en 2015, un montant de 197 400 € au titre de l'opération P320O001 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget de la Région, des subventions pour un montant de 197 400 €, au titre de "l'amélioration des équipements sportifs ou de loisirs" conformément à l'annexe jointe.
La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.
- d'autoriser le Président à signer la convention figurant en annexe.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 10 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24667-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-268

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la vie associative et le bénévolat (P323)
Titre	<i>Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P323 "Soutenir la vie associative et le bénévolat" de 223 500 € votée en 2015, un montant de 176 500 € au titre de l'opération P323O001 "Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles", réparti comme suit selon les annexes jointes, à savoir :
 - Annexe 1 : huit dossiers têtes de réseaux pour un montant de 166 000 €,
 - Annexe 2 : un dossier formation des bénévoles pour un montant de 4 000 €.
 - Annexe 3 : deux dossiers initiatives bénévoles pour un montant de 6 500 €,
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, des subventions pour un montant total de 176 500 € conformément aux annexes jointes.
- conformément aux annexes jointes, les subventions inférieures à 23 000 € seront versées en totalité lorsque la délibération sera exécutoire.
- de déroger au règlement des subventions régionales pour le versement en totalité des subventions suivantes :
 - 27 000 € au Mouvement Associatif de Basse-Normandie,
 - 25 000 € au CRAJEP,
 - 47 000 € à la Fédération Régionale Familles Rurales de Basse-Normandie,
 - 25 000 € à la Ligue de l'Enseignement Basse-Normandie ;
- d'autoriser le Président à signer les avenants et les conventions conformément aux modèles figurant en annexe.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-269

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
Titre	<i>Cart'@too : Animations collectives, information et dialogue avec les jeunes Cart'@too : Outil des loisirs éducatifs et des initiatives Mobilité internationale des jeunes hors temps scolaire.</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P322 « Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse » de 425 500 € votée en 2015, un montant de 14 700 € au titre de l'opération P322O003 « Mobilité internationale des jeunes hors temps scolaire » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, de la Région, des subventions pour un montant total de 16 485 € réparti comme suit :

- *Cart'@too*

Remboursement exceptionnel : 2 partenaires (360 € au Tennis Club de Douvres et de 75 € au Club de judo Tatami de la Selune) ;

Annexe 1 : 1 Initiative jeunes : pour un montant total de 1 350 €

- *Mobilité internationale hors temps scolaire*

Annexe 2 : 11 Services Volontaires Européens : pour un montant total de 8 500 €

Annexe 3 : 1 Echange de Jeunes Européens : pour un montant total de 2 200 €

Annexe 4 : 2 Bourses de Solidarité Internationale : pour un montant total de 4 000 €.

- conformément au remboursement exceptionnel et aux annexes jointes, les subventions < 23 000 € seront versées en totalité lorsque la délibération sera exécutoire.
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers suivants :
 - L'Association AVRIL pour l'envoi de 2 jeunes en Service Volontaire Européen, du 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2016 ;
 - L'Association AVRIL pour l'accueil de 4 jeunes en Service Volontaire Européen, du 18 mai 2015 au 18 juillet 2015 ;
 - L'association MJC Bertrand le Chevrel à Vire pour l'accueil d'un jeune en Service Volontaire Européen, du 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2016.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-270

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Faciliter l'accès à la culture pour tous (P091)
Titre	<i>Faciliter l'accès à la culture pour tous</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO91 «Faciliter l'accès à la culture pour tous» de 622 795 € votée en 2015, les montants suivants :

- 6 787 € au titre de l'opération PO91O001 «Accès à la culture pour les publics spécifiques»,

- 69 900 € au titre de l'opération PO91O003 «Education artistique et culturelle» ;

- d'attribuer, pour un montant total de 76 687 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions financières relatives aux subventions attribuées ce jour sur la base des conventions type adoptées lors de la séance de la Commission Permanente du 27 février 2015,

- les conventions financières doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi des conventions aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24685-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-271

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles (P093)
Titre	<i>Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 6 757 041 € votée en 2015, les montants suivants :

- 120 400 € au titre de l'opération PO93O007 «Musique création diffusion»,
- 57 000 € au titre de l'opération PO93O008 «Cinéma et audiovisuel création diffusion»,
- 54 812 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion»,
- 155 000 € au titre de l'opération PO93O010 «Spectacle vivant création diffusion»,
- 20 750 € au titre de l'opération PO93O011 «Arts et musées création diffusion»,
- 20 000 € au titre de l'opération PO93O012 «Diffusion relais»,
- 20 000 € au titre de l'opération PO93O016 «Actions à l'international»,

- d'attribuer, pour un montant total de 447 962 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

- d'affecter sur l'APPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 3 335 000 € votée en 2015, les montants suivants :

- 95 000 € au titre de l'opération PO93O008 «Cinéma et audiovisuel création diffusion»,
- 648.50 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion»,
- 28 482 € au titre de l'opération PO93O010 «Spectacle vivant création diffusion» ;

- d'attribuer, pour un montant total de 124 130.50 € sur le chapitre 903 du budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers de la Ville de Bayeux et de l'Association Art en Liberté ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la Convention triennale d'objectifs artistiques et culturels 2015/2017 concernant la Scène de Musiques Actuelles Le Normandy entre l'État (DRAC de Basse-Normandie), la Région Basse-Normandie, le Département de la Manche, et la Ville de Saint-Lô et l'association Ecran Sonique (annexe 2),

- les conventions triennales 2015/2016/2017 de partenariat avec les compagnies Toutito teatro (annexe 3), Clair Obscur (annexe 4), Itra (annexe 5), Dernier soupir (annexe 6), Sans Soucis (annexe 7),

- l'avenant modificatif n° 1 à la convention triennale d'objectifs de la scène conventionnée L'Archipel 2013/2015 (annexe 8),

- la convention pluriannuelle de développement des échanges artistiques internationaux 2015-2017 conclue entre l'Institut Français et la Région Basse-Normandie (annexe 9),

- les conventions financières relatives aux subventions attribuées ce jour sur la base des conventions type adoptées lors de la séance de la Commission Permanente du 27 février 2015 à l'exception des subventions accordées au titre du fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle,

- les conventions financières doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois (à l'exception des conventions relatives au fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle pour lesquelles le délai de retour est fixé à un mois) à compter de la date du courrier d'envoi des conventions aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- de prendre note que les subventions attribuées au titre du Fonds d'Aide à l'Economie du Livre (FAEL) seront versées en une seule fois lorsque la délibération sera exécutoire ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24695-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-272

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires (P092)
Titre	<i>Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Philippe AUGIER ne prenant pas part au vote pour le dossier relatif à la Ville de Deauville,

- d'affecter sur l'AEPO92 «Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires» de 1 152 308 € votée en 2015, les montants suivants :

- 10 000 € au titre de l'opération PO92O001 «Arts plastiques»,
- 20 000 € au titre de l'opération PO92O002 «Cinéma et audiovisuel»,
- 149 050 € au titre de l'opération PO92O007 «Musique»,
- 19 000 € au titre de l'opération PO92O008 «Spectacle vivant» ;

- d'attribuer, pour un montant total de 198 050 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers de l'Association R.O.C. en Baie, du collectif Jazz de Basse-Normandie et la Communauté d'Agglomération Caen la Mer ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions financières relatives aux subventions attribuées ce jour sur la base des conventions type adoptées lors de la séance de la Commission Permanente du 27 février 2015,

- les conventions financières doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi des conventions aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24707-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-273

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture (P090)
Titre	<i>Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO90 «Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture» de 6 205 940 € votée en 2015, un montant de 6 000 € au titre de l'opération PO90O008 «Territoires» ;

- d'attribuer, pour un montant total de 6 000 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, la subvention figurant en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention financière relative à la subvention attribuée ce jour sur la base des conventions type adoptées lors de la séance de la Commission Permanente du 27 février 2015,

- la convention financière doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 8 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24692-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-274

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>Valorisation du patrimoine régional : FRAM 2014</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget de la Région, une subvention de 1 803,20 €, conformément à l'annexe 1 jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- * des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- sur proposition du service technique de contrôle,
 - ou sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations,
 - ou sur présentation d'un état liquidatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatement) précisant la date ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux Collectivités locales ;

- de déroger à l'Article 12-1 du Règlement des subventions régionales en ne limitant pas le nombre d'acomptes ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24364-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-275

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux (P330)
Titre	<i>Dépenses transversales - Soutien aux acteurs régionaux - Autres interventions - Partenariats et programmes stratégiques - Coopération avec les territoires partenaires - Mise en oeuvre de programmes Interreg - Animations et promotions européennes - Cotisations</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE P330 « Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux » de 2 235 065 € votée en 2015, les montants suivants :

- 11 000 € au titre de l'opération P330O004 Soutien aux Acteurs Régionaux,
- 20 000 € au titre de l'opération P330O015 Partenariat et programmes stratégiques,
- 12 500 € au titre de l'opération P330O016 Coopérations avec les territoires partenaires,
- 6 710 € au titre de l'opération P330O018 Animation et promotion européenne ;

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, un montant global de subventions de 50 210 € réparti comme suit :

- 6 000 € à Landing Production, pour l'organisation du Festival Conséquences, du 5 au 7 juin 2015,
- 20 000 € à l'Institut Français pour la création et la diffusion artistique et culturelles des acteurs bas-normands à l'international, dans le cadre de la convention pluriannuelle des échanges artistiques et internationaux 2015-2017, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,
- 5 000 € à la Chorale de Ouistreham, pour la mise en œuvre du projet « Normandie-Sicile, voyage musical normand », du 1^{er} janvier 2015 au 30 novembre 2015,
- 2 500 € à Lucie Clavier-Chrétien, pour vivre l'année scolaire en Asie et construire des échanges internationaux entre lycées, pendant l'année scolaire 2015-2016,
- 10 000 € à l'Institut Français de Skopje, pour la mise en œuvre du Festival du Film Français en Macédoine, du 17 au 20 juin 2015,
- 1 000 € à la Fédération Départementale de Randonnée Rando 14, pour la mise en œuvre de la 5^{ème} édition des Randonnées de la Paix, du 8 au 9 mai 2015,
- 600 € à la commune de Condé-sur-Noireau, pour l'organisation de la Semaine Européenne à Condé-sur-Noireau, du 18 au 23 mai 2015,
- 2 500 € au Comité Bretagne du Parlement Européens Jeunes, pour l'organisation de la 1^{ère} Session Régionale Normandie, du 17 avril 2015 au 19 avril 2015,
- 2 610 € à la ville de Ouistreham dans le cadre de la bourse d'aide au démarrage de projet européen, projet Interreg V A France (Manche)-Angleterre « Nautisme », du 1^{er} septembre 2014 au 31 mai 2016 ;

• de prendre en charge :

- aux frais réels les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et d'interprétariat relatifs à l'accueil de la délégation du Manitoba (liste annexe n° 1), du 18 au 19 mai 2015,
- aux frais réels les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et d'interprétariat relatifs à la mission économique en Macédoine (liste annexe n° 2), du 16 au 21 juin 2015,
- aux frais réels les frais d'organisation du Débat Citoyen Planétaire à hauteur de 5 000 € maximum, de mai à juillet 2015,
- aux frais réels les frais liés à l'accueil du lauréat du concours « Ma première vidéo de poche » organisé par l'association Off, à hauteur de 2 000 € du 4 au 12 septembre 2015 ;

• de déroger au principe d'antériorité des décisions pour les dossiers suivants :

- Institut Français pour la création et la diffusion artistique et culturelles des acteurs bas-normands à l'international, dans le cadre de la convention pluriannuelle des échanges artistiques et internationaux 2015-2017, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,
- Chorale de Ouistreham pour la mise en œuvre du projet « Normandie-Sicile, voyage musical normand », du 1^{er} janvier 2015 au 30 novembre 2015,
- Lucie Clavier-Chrétien pour vivre l'année scolaire en Asie et construire des échanges internationaux entre lycées, pendant l'année scolaire 2015-2016,
- Ville de Ouistreham dans le cadre de la bourse d'aide au démarrage de projet européen, projet Interreg V A France (Manche)-Angleterre « Nautisme », du 1^{er} septembre 2014 au 31 mai 2016,

- Fédération Départementale de Randonnée Rando 14 pour la mise en œuvre de la 5^{ème} édition des Randonnées de la Paix, du 8 au 9 mai 2015,
- Commune de Condé-sur-Noireau pour l'organisation de la Semaine Européenne à Condé-sur-Noireau, du 18 au 23 mai 2015,
- Comité Bretagne du Parlement Européens Jeunes pour l'organisation de la 1^{ère} Session Régionale Normandie, du 17 avril 2015 au 19 avril 2015 ;

• d'autoriser le Président à signer :

- les conventions avec : Landing Production, la Chorale de Ouistreham, l'Institut Français de Skopje, la ville de Ouistreham, la Fédération Départementale de Randonnée Rando 14, la commune de Condé-sur-Noireau, le Comité Bretagne du Parlement Européen des Jeunes selon le modèle de convention type « subventions inférieures ou égales à 23 000 € » approuvé par délibération N°AP-14-04-25 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 24 avril 2014 relative à la politique « Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux »,

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- l'avenant à la convention N°2013-CD-287 joint en annexe n° 3 reprécisant les nouvelles dates de réalisation du projet de coopération décentralisée de Fleury sur Orne avec la communauté rurale de Ouonck (Sénégal), concernant la subvention accordée par délibération N°CP-13-11-716 lors de la Commission Permanente du 15 novembre 2013,

- l'avenant à la convention N°2014-CD-319 joint en annexe n° 4 reprécisant les nouvelles dates de réalisation du projet de coopération décentralisée de Fleury sur Orne avec la communauté rurale de Coubalan (Sénégal), concernant la subvention accordée par délibération N°CP-14-04-198 lors de la Commission Permanente du 25 avril 2014,

- la convention avec Lucie Clavier-Chrétien pour vivre l'année scolaire en Asie et construire des échanges internationaux entre lycées, pendant l'année scolaire 2015-2016, jointe en annexe n° 5,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-276

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>SCIC Bois Bocage Energie - Avenant n°1 - prorogation du délai de réalisation du projet ' Acquisition d'un tapis télescopique '</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver l'avenant à la convention joint en annexe modifiant la date de fin de l'opération portée par la SCIC Bois Bocage Energie, laquelle est ainsi prorogée de deux mois, soit jusqu'au 30 novembre 2015 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 10 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-23817-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-277

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>SAS Société Nouvelle CIBEM - Avenant n°1 - prorogation du délai de réalisation - Implantation d'une chaufferie Biomasse Bois</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver l'avenant à la convention joint en annexe modifiant la date de fin de l'opération portée par la SAS Société Nouvelle CIBEM, laquelle est ainsi prorogée de deux mois, soit jusqu'au 30 novembre 2015 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 10 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-23735-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-278

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Installation, Transmission et Emploi agricole - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 6 088 000 €, votée en 2015, un montant de 22 858,81 € pour l'opération «P040O007 - Installation-transmission et emploi agricole» ;

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, au titre de l'opération «P040O007 - Installation-transmission et emploi agricole», les subventions suivantes pour un montant total de 22 858,81€ :

- . 6 791,92 € au GAEC du Gouthéau (dossier Cyril LORD)
- . 1 066,89 € au GAEC du Gouthéau (dossier Jean-Roger GAUVAIN)
- . 7 500 € au GAEC de Fresnay (dossier Teddy LEVEQUE)
- . 7 500 € au GAEC de Fresnay (dossier Antoine LEVEQUE)

pour l'aide à la Constitution du Capital d'Exploitation de Démarrage en agriculture (ACCEDE agri), selon les montants d'aide individuelle et sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans l'annexe 1 jointe ;

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature, sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- de déroger au principe d'antériorité des décisions de la Région pour les dossiers présentés par le GAEC de Fresnay ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec chacun des bénéficiaires listés à l'annexe 1, la convention selon le modèle-type figurant à l'annexe 2 jointe;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 24 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24576-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-279

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Installation, Transmission et Emploi agricole - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 5 207 000 €, votée en 2015, un montant de 13 852 € au titre de l'opération « P040O007-Installation-transmission et emploi agricole » ;
- de prendre en charge la rémunération et la protection sociale et accident du travail des 3 stagiaires bénéficiaires d'un contrat de parrainage, conformément aux annexes 1 et 2 jointes, pour une durée totale de 4 555 heures et un montant indicatif de 18 517,97 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, 6 aides au titre de l'opération « P040O007-Installation-transmission et emploi agricole », pour un montant total de 13 852 € à 5 propriétaires, sous la forme de subventions forfaitaires, conformément à la liste présentée en annexe 3 jointe, au titre des aides liées aux contrats de transmission (5 aides à la location des terres, une aide *de minimis* exploitant agricole, ces aides étant versées sur présentation du bail signé avec le jeune locataire) ;
- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers d'aide présentés en annexe 3 jointe (aides liées à des contrats de transmission) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 24 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24557-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-280

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Connaissance et conseil - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, moins 7 abstentions (Ludovic ASSIER, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Didier VERGY) pour le dossier relatif à l'EIRL PROELYS et Marine LEMASSON ne prenant pas part au vote pour le dossier relatif à l'EIRL PROELYS,

- de valider le résultat de l'appel à candidatures 2015 portant sur l'agrément régional des organismes conseils présenté en annexes 1 et 2 jointes,

- d'affecter sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 5 207 000 €, votée en 2015, un montant de 111 328,66 €, pour l'opération «P040O026 – Connaissance et conseil» ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, au titre de l'opération «P040O026 – Connaissance et conseil», les subventions suivantes :

- 16 478,66 € à divers bénéficiaires pour les dossiers de chèque conseil agricole présentés en annexe 10 jointe ;
- 10 000 € à la Chambre départementale d'Agriculture de l'Orne, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 105 143 € HT, pour l'organisation des prairiales du Pin, édition 2015 ;
- 4 200,00 € à l'association SEGRAFO Normandie, sur la base d'une dépense éligible de 16 929 € HT, pour la réalisation de son programme d'actions 2015
- 25 650,00 € à la FEDERATION REGIONALE DES CUMA DE L OUEST sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 51 300,00 € HT pour la réalisation de des actions 1 et 2 de son programme d'actions 2015 en partenariat avec la Fédération des CUMA de Basse-Normandie, détail par action :
 - Action 1 : aide accordée de 13 500 € pour une dépense éligible de 27 000 €
 - Action 2 : aide accordée de 12 150 € pour une dépense éligible de 24 300 €
- 15 000,00 € à la FEDERATION DES CUMA DE BASSE NORMANDIE sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 30 240,00 HT, pour la réalisation de l'action 3 du programme d'actions 2015 de la Fédération régionale des CUMA de l'Ouest ;
- 39 000 € à REUSSIR – L'agriculteur Normand, pour la convention de partenariat 2015.

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature, sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les chèques conseil agricole :

- le versement de l'aide sera effectué sur présentation des factures certifiées acquittées ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata.

- d'autoriser le Président à signer :

- les avenants aux conventions d'agrément avec chacun des 28 organismes de conseil agricole candidats listés en annexes 1 et 2 jointes pour la mise en œuvre du Chèque Conseil agricole, selon le modèle type joint en annexe 3 jointe ;
- la convention n°2015-AGRI-15 avec l'Association LITTORAL NORMAND présentée en annexe 4 jointe ;
- la convention n°2015-AGRI-16 avec la SARL PATURESENS présentée en annexe 5 jointe ;
- la convention n°2015-AGRI-17 avec M. Lemasson - EIRL PROELYS présentée en annexe 6 jointe ;
- la convention n°2015-AGRI-40 avec la Chambre départementale d'Agriculture de l'Orne, présentée en annexe 7 jointe ;
- la convention n°2015-AGRI-36 avec SEGRAFO Normandie présentée en annexe 8 jointe ;

- la convention N°2015-AGRI-37 avec la FEDERATION REGIONALE DES CUMA DE L OUEST et la FEDERATION DES CUMA DE BASSE NORMANDIE présentée en annexe 9 jointe,
- la convention avec REUSSIR – L'agriculteur normand, présentée en annexe 11 jointe.
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 24 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24640-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-281

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière équine FCT et INV</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 5 207 000 €, votée en 2015, un montant de 100 000 €, pour l'opération «P040O003 – Filière équine ».
- d'attribuer une subvention de 100 000 € à la Fondation Hippolia pour son programme d'actions 2015 sur la base d'un montant éligible de 183 000 € TTC ;
- d'autoriser le Président à signer avec la Fondation Hippolia :
- la convention 2015-AGRI-45,
 - l'avenant n°1 à la convention 2013-AGRI-183,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 24 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24580-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-282

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Qualité et valorisation des productions agricoles, Promotion des produits - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 5 207 000 €, votée en 2015, un montant de 158 393,93 € au titre de l'opération « P040O025 – Qualité et valorisation des productions agricoles, promotion des produits » ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :

- 45 000 € à l'association Horti-pépi, pour son programme d'actions 2015 pour la promotion, la communication et l'animation de la filière horticole, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible fixée à 82 750 € HT ;
- 5 000 € à l'ARELFH, pour la cotisation due au titre de l'année 2015 ;
- 67 500 € aux divers bénéficiaires pour l'aide aux manifestations et animations locales de terroir figurant dans le tableau joint en annexe 2, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles indiquées dans cette même annexe, au titre du soutien aux manifestations et animations locales de terroir agricoles ;
- 40 893,93 € aux 170 bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe 4 pour l'aide à la certification biologique 2014 ;

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature, sous peine d'annulation d'office de la subvention

- de prévoir les modalités de versement suivantes pour la cotisation à l'AREFLH : le montant sera versé forfaitairement, en une fois ;
- de valider les PAEC portés par les Chambres départementales d'Agriculture, l'Etablissement Public Industriel et Commercial Eau de Paris et le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin sur la base des nouvelles mesures proposées ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention 2015-AGRI-39 avec l'association Horti-Pépi, jointe en annexe 1 ;
 - avec chaque bénéficiaire d'une aide pour le soutien aux manifestations et animations locales de terroir agricole, listés en annexe 2 jointe, une convention attributive d'une aide régionale, selon le modèle joint en annexe 3 ;
 - les notices des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, en application de l'annexe 5 jointe ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-283

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filières agricoles durables - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'annuler les montants de subventions Région et FEADER, conformément au tableau présenté en annexe 2 jointe, pour un montant total de 97 725,25 € (48 862,62 € Région / 48 863,63 € FEADER) ;
- d'autoriser l'ASP à annuler les attributions d'aide aux bénéficiaires conformément aux montants indiqués en annexe 2 jointe ;
- de transférer les subventions de la Région de 5 180 € et du FEADER de 13 230 € attribuée à Monsieur PARIS Guerric en Commission Permanente du 26 septembre 2014 (délibération n° CP 14-09-478) au GAEC MONT D'AMAIN, conformément à la décision modificative présentée en annexe 4 jointe ;
- de transférer les subventions de la Région de 5 180 € et du FEADER de 13 230 € attribuée à Monsieur BIDAULT Armand en Commission Permanente du 26 septembre 2014 (délibération n° CP 14-09-478) pour son projet de construction de deux poulaillers label au GAEC DU TREMBLAY, conformément à la décision modificative présentée en annexe 5 jointe ;
- de transférer les subventions de la Région de 2 100,01 € et du FEADER de 17 639,16 € attribuée à Monsieur BIDAULT Armand en Commission Permanente du 26 septembre 2014 (délibération n° CP 14-09-478) pour son projet de construction d'une stabulation 100 % paillée au GAEC DU TREMBLAY, conformément à la décision modificative présentée en annexe 6 jointe ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n°1 de la convention du dossier n°TBNO040114CR0250045 avec la CUMA DU CHATELLIER, présenté en annexe 1 jointe.
 - l'avenant n°1 à la convention 2011-AGRI-170, joint en annexe 3 ;
 - la décision modificative à la convention attributive n°2014-61-0042, présentée en annexe 4 jointe ;
 - la décision modificative à la convention attributive n°2014-61-0040, présentée en annexe 5 jointe ;
 - la décision modificative à la convention attributive n°2014-61-0049, présentée en annexe 6 jointe ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-284

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Transformation des produits agricoles et de la mer - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'annuler les subventions suivantes :

- 45 168,26 € (22 584,13 € Région / 22 584,13 € FEADER) attribuée par la délibération n°11-834 de la Commission Permanente du 25 novembre 2011 à l'EARL JULIAVY pour la création d'un atelier de transformation et de conditionnement du lait de jument ;
- 140 785,53 € (70 392,77 € Région / 70 392,76 € FEADER) attribuée par la délibération n° 12-538 de la Commission Permanente du 21 septembre 2012 à la SARL BRASSERIE DE L'ODON pour la création d'une micro-brasserie artisanale ;
- 6 726 € (3 363 € Région / 3 363 € FEADER) attribuée par la délibération n°CP-13-09-541 de la Commission Permanente du 27 septembre 2013 à la SARL JAMBONS DU BOCAGE pour le développement des conditions de production et de transformation d'une entreprise de fabrication de charcuteries ;

- d'autoriser l'ASP :

- à annuler l'attribution de l'aide à l'EARL JULIAVY conformément à la décision de déchéance présentée en annexe 3 jointe ;
- à annuler partiellement l'attribution de l'aide à la SARL BRASSERIE DE L'ODON conformément à la décision de déchéance présentée en annexe 7 jointe ;
- à annuler partiellement l'attribution de l'aide à la SARL JAMBONS DU BOCAGE conformément à la décision de déchéance présentée en annexe 8 jointe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention relative au dossier n° 121.13.D061.000022 joint en annexe 1 ;
- l'avenant n°1 à la convention relative au dossier n° 121.13.D050.000046 joint en annexe 2 ;
- l'avenant n°1 à la convention relative au dossier n° 123.13.R025.000007 joint en annexe 4 ;
- l'avenant n°1 à la convention relative au dossier n° 123.13.R025.000011 joint en annexe 5 ;
- l'avenant n°1 à la convention relative au dossier n° 123.12.R025.000012 joint en annexe 6 ;
- la décision de déchéance totale de l'aide de la Région et du FEADER au titre du dispositif 121C4 « Investissements de transformation à la ferme » avec l'EARL JULIAVY, présentée en annexe 3 jointe ;
- la décision de déchéance partielle de l'aide de la Région et du FEADER au titre du dispositif 123A « Investissements dans les entreprises agroalimentaires » avec la SARL BRASSERIE DE L'ODON, présentée en annexe 7 jointe ;
- la décision de déchéance partielle de l'aide de la Région et du FEADER au titre du dispositif 123A « Investissements dans les entreprises agroalimentaires » avec la SARL JAMBONS DU BOCAGE, présentée en annexe 8 jointe ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-285

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Coopération, Innovation, études, expérimentations et stratégie - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Sylvie ERRARD ne prenant pas part au vote pour le premier dossier relatif à Initiatives et Synergies partenariales,

- d'affecter sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 5 207 000 €, votée en 2015, un montant de 791 457,50 €, au titre de l'opération « P040O006 – Coopération, Innovation, études, expérimentation, stratégie» ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, les subventions aux divers bénéficiaires, conformément à la liste présentée en annexe 1 et aux fiches d'instructions jointes en annexe 3, pour un montant total de 791 457,50 € ;

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois (si 2 signataires maximum) ou dans les six mois (si plus de 2 signataires) à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions, selon le modèle en annexe 2 jointe, avec les divers bénéficiaires cités dans le tableau en annexe 1 jointe ;
- l'avenant n°1 de la convention n° 2014-AGRI-38 avec le Groupement Régional d'Agriculture Biologique de Basse-Normandie et ses partenaires, présenté en annexe 5 jointe ;
- l'avenant n° 1 de la convention 2014-AGRI-42 avec la Chambre d'agriculture du Calvados et ses partenaires, présenté en annexe 4 jointe ;
- l'avenant n° 1 de la convention 2014-AGRI-154 avec l'ARIP NORMANDIE, présenté en annexe 6 jointe ;
- l'avenant n° 1 de la convention 2014-AGRI-163 avec AVI NORMANDIE, présenté en annexe 7 jointe ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-286

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Lancement des dispositifs d'aide agricoles et agroalimentaires du programme de développement rural FEADER 2014-2020</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver les appels à projets 2015 modifiés pour les dispositifs suivants (annexes 1, 2, 3, 4 et 5)
 - Dispositif 3.2 : Information et promotion en faveur des produits relevant d'un système de qualité
 - Dispositif 4.1.1 : Investissements dans les exploitations agricoles pour une triple performance économique, sociale, environnementale
 - Dispositif 4.2.1 : Investissements à la transformation à la ferme et à la commercialisation en circuits courts
 - Dispositif 4.2.2 : Investissements physiques en transformation-commercialisation dans les entreprises agroalimentaires
 - Dispositif 6.4.1.1 : Investissements des entreprises de la filière équine
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 24 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24664-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-287

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière pêche - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 1 250 000 €, votée en 2015 :

- un montant de **151 000,00 €** au titre de l'opération « P240O002 Filière pêche » ;
- le montant des frais de déplacement et d'hébergement de Monsieur Suche lors de sa venue en Basse Normandie pour la journée des professionnels de la pêche organisée le 22 juin 2015 à Granville au titre de l'opération « P240O002 Filière pêche »

- d'attribuer, sur le chapitre 939 de la Région, les subventions suivantes au titre de l'opération « P240O002 Filière pêche » :

- **10 000 €** à la CCI centre et sud Manche pour la mise en œuvre du « **Festival des coquillages et des crustacés** » - édition 2015 sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 71 500,00 € HT ;
 - **8 000 €** à la Commune de Port en Bessin pour la mise en œuvre de la fête «**Le goût du large, fête de la coquille Saint-Jacques et des produits de la pêche, festival Musique sous les embruns** » - édition 2015 sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 85 000,00 € TTC ;
 - **5 000 €** à la Commune de Grandcamp-Maisy pour la mise en œuvre de « **La Coquille Saint- Jacques en fête** » - édition 2015 sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 18 920,24 € TTC ;
 - **5 200 €** à la Commune de Ouistreham pour la mise en œuvre de « **La fête de la coquille et de la gastronomie** » - édition 2015 sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 33 980,00 € TTC ;
 - **4 000 €** à la CCI Cherbourg Cotentin pour la mise en œuvre des « **Rencontres de la mer** » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 21 930,89 € HT ;
 - **4 800 €** à l'association Mer et terroir en Cotentin pour la mise en œuvre de « **La fête des produits de la mer et du terroir** » - édition 2015 sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 28 550,00 € TTC ;
 - **4 000 €** à la société Cargill France pour la mise en œuvre de « **Seagriculture** » - édition 2015 sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 10 647,00 € TTC ;
 - **110 000 €** à Normandie Fraîcheur Mer pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2015 sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 340 000,00 € HT ;
- de prendre en charge : le montant des frais de déplacement et d'hébergement de Monsieur Suche lors de sa venue en Basse Normandie pour la journée des professionnels de la pêche organisée le 22 juin 2015 à Granville ;
- d'autoriser le Président à signer :
- La convention n° 2015 PCM 36, avec **la CCI du centre et sud Manche** pour la mise en œuvre du « Festival des coquillages et des crustacés » - édition 2015, jointe **en annexe 1** ;

- La convention n° 2015 PCM 37 avec **la Commune de Port en Bessin** pour la mise en œuvre de la fête «Le goût du large, fête de la coquille Saint-Jacques et des produits de la pêche, festival Musique sous les embruns » - édition 2015, jointe en **annexe 2** ;
- La convention n° 2015 PCM 38 avec **la Commune de Grandcamp-Maisy** pour la mise en œuvre de « La Coquille Saint Jacques en fête » - édition 2015, jointe en **annexe 3** ;
- La convention n° 2015 PCM 39 avec **la Commune de Ouistreham** pour la mise en œuvre de « La fête de la coquille et de la gastronomie » - édition 2015, jointe en **annexe 4** ;
- La convention n° 2015 PCM 40 avec **la CCI Cherbourg Cotentin** pour la mise en œuvre de « Les rencontres de la mer » - édition 2015, jointe en **annexe 5** ;
- La convention n° 2015 PCM 41 avec **l'association Mer & Terroir en Cotentin** pour la mise en œuvre de « La fête des produits de la mer et du terroir » - édition 2015, jointe en **annexe 6** ;
- La convention n° 2015 PCM 44 avec **la société Cargill France** pour la mise en œuvre de « Seagriculture » - édition 2015, jointe en **annexe 7** ;
- La convention n° 2015 PCM 48 avec **Normandie Fraîcheur Mer** pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2015 jointe en annexe 8 ;
- L'avenant n°1 de la convention 2014 PCM 40 avec **ARDECOM** joint en annexe 9 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 10 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24518-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-288

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière Pêche - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP : «P240 Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables» de 1 200 000 €, votée en 2015, un montant de **30 000,00 €** au titre de l'opération « P240O002 -filère pêche » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, au titre de l'opération « P240O002 -filère pêche », une subvention de **30 000,00 €** à Monsieur Maxime MARIE, pour l'acquisition du navire d'occasion « BIP-BIP » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 85 000 € HT, au titre de la première installation des jeunes pêcheurs, conformément au règlement régional adopté en assemblée plénière du 24 avril 2014 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2015-PCM-45 avec Monsieur MARIE Maxime pour l'achat de son navire d'occasion « BIP-BIP », jointe en annexe,

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature, sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 10 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24531-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-289

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière Cultures Marines - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 1 250 000,00 €, votée en 2015, un montant de **135 000,00 €** au titre de l'opération « P240O003 Filière Cultures Marines » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 « action économique » du budget 2015 de la Région au titre de l'opération « P240O003 - Filière cultures marines », les subventions suivantes :

- **65 000,00 €** pour la mise en œuvre du prévisionnel d'actions 2015 du CRC Normandie Mer du Nord, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 185 135,00 € TTC,

- **70 000,00 €** pour la mise en œuvre de la campagne de communication des produits conchyliques pour 2015 du CRC Normandie Mer du Nord, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 204 600,00 € TTC ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2015-PCM-42 avec le CRC Normandie-Mer du Nord pour la mise en œuvre du programme d'actions 2015, jointe en annexe 1,

- l'avenant n°2 à la convention 2014-PCM-42 avec le CRC Normandie-Mer du Nord, joint en annexe 2,

- la convention 2015-PCM-47 avec le CRC Normandie-Mer du Nord pour la mise en œuvre du programme de communication des produits conchyliques 2015, jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 10 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24539-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-290

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière Cultures Marines - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 1 200 000 €, votée en 2015, un montant de **109 300,00 €** au titre de l'opération « P240O003 Filière Cultures Marines » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, les subventions d'un montant total de **109 300,00 €** aux bénéficiaires figurant en annexe 1 au titre du soutien au développement d'une pêche et d'une aquaculture durables, conformément au règlement régional adopté en assemblée plénière du 24 avril 2014 : investissement en aquaculture et projet pilote ; les subventions sont réparties comme suit :

- 109 300,00 € aux 5 bénéficiaires, pour des investissements productifs en aquaculture, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 301 700,00 € HT présenté en annexe 1 ;

- de modifier la délibération n° CP15-02-94 du 27/02/2015, le bénéficiaire devenant la société HUITRES & KO localisée au 58, rue de la Mer 50560 Gouville sur Mer ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2015-PCM-31 avec l'EARL JUGAN pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 2,

- la convention n° 2015-PCM-32 avec l'EARL LA PERLE FINE des investissements aquacoles, jointe en annexe 3,

- la convention n° 2015-PCM-33 avec l'EARL LANGLOIS CLOUET pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 4,

- la convention n° 2015-PCM-34 avec le GAEC DU GRAND LARGE pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 5,

- la convention n° 2015-PCM-43 avec la SCEA HUITRIERE DU MARAIS pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 6,

- la convention n°2015-PCM-21 avec l'EARL K'DUAL OSTREIOUEST et HUITRES & KO pour la mise en œuvre du projet pilote : « pré-production d'huîtres spéciales utilisant un process innovant », jointe en annexe 7,

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois (six mois pour les dossiers multipartenaires) à compter de la date du courrier d'envoi des conventions aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-291

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Etudes et recherche - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables» de 1 250 000 €, votée en 2015, un montant de **122 001,00 €** titre de l'opération « P240O001 Etudes et recherche » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, au titre de l'opération « P240O001 – Etudes et recherche », les subventions suivantes :

- **17 506,00 €** à l'**Université de Caen** pour la réalisation du prévisionnel d'actions du CRH sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 80 345,31 € HT,

- **19 967,00 €** au **GIP LABEO** pour la réalisation du prévisionnel d'actions du CRH sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 75 282,00 € TTC,

- **2 368,00 €** au **LPMA Daniel RIGOLET** pour la réalisation du prévisionnel d'actions du CRH sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 7 716,99 € TTC

- **41 736,00 €** à l'**IFREMER Port en Bessin ventilé comme suit :**

- . **2 696,00 €** pour la réalisation du prévisionnel d'actions 2015 du CRH sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 27 103,00 € HT

- . **39 040,00 €** pour la réalisation du programme COMOR 2015 sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 155 920,00 € HT,

- **26 657,00 €** au **SMEL** pour la réalisation du prévisionnel d'action du CRH sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 137 826,35 € TTC,

- **11 009,00 €** au **CFPPA de Coutances** pour la réalisation du prévisionnel d'actions du CRH sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 62 392,00 € TTC,

- **1 798,00 €** au **Comité Régional de la Conchyliculture Normandie Mer du Nord** pour la réalisation du prévisionnel d'action du CRH sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 7 905,30 € TTC,

- **960,00 €** au **Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins Basse-Normandie**, pour la réalisation du programme COMOR 2015 sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 3 849,00 € TTC ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n°2015-PCM-35 avec l'Université de Caen Basse Normandie, le GIP LABEO, le CFPPA de Coutances, l'Ifremer de Port en Bessin, le SMEL, le LPMA Daniel Rigolet, le CRC pour le prévisionnel d'action 2015 du CRH, jointe en annexe 1,

- la convention n°2015-PCM-46 avec la Station Ifremer de Port en Bessin et le CRPMEM Basse Normandie pour le projet COMOR 2015, jointe en annexe 2,

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois (six mois pour les dossiers multipartenaires) à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-292

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner et équiper les apprentis (P050)
Titre	<i>Accompagner et équiper les apprentis</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P050 - Accompagner et équiper les apprentis », de 3 980 000 €, votée en 2015, un montant total de 571 215,65 € ventilé comme suit :

- 37 748,65 € au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA »,
- 388 545 € au titre de l'opération « P050O009 – Transport collectif »,
- 84 922 € au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté »,
- 60 000 € au titre de l'opération « P050O007 – Qualité, expérimentation et développement durable » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, pour un montant total de 547 465,65 €, les subventions suivantes :

- 37 748,65 € au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA », ces aides étant forfaitaires ; et réparties conformément à l'annexe jointe n° 3,

- 900 € au « Groupement Inter consulaire de la Manche pour le FIM CFA » au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté », cette aide étant forfaitaire,

- 2 460 € à « l'INFREP MORTAGNE AU PERCHE » au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté », cette aide étant forfaitaire ;

- au titre de l'aide au transport collectif, les aides étant proportionnelles :

- . 7 612 € à l'Association Régionale BTP CFA Basse-Normandie pour le BTP CFA Calvados,

- . 106 832 € à l'Association Régionale BTP CFA Basse-Normandie pour le BTP CFA Manche,

- . 36 461 € à l'Association Régionale BTP CFA Basse-Normandie pour le BTP CFA Orne,

- . 157 000 € à la Chambre de Métiers de la Manche pour l'IFORM,

- . 75 600 € à l'Association de Gestion du 3 IFA,

- . 5 040 € au Groupement Interconsulaire de la Manche pour le FIM – CFA,

- 57 812 € à l'Association ALFAH au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté », cette aide étant proportionnelle,

- 60 000 € à l'Association régionale BTP CFA Basse-Normandie au titre de l'opération « P050O007 – Qualité, expérimentation et développement durable », conformément à la fiche projet jointe en annexe 1 ; cette aide étant proportionnelle ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- pour les aides versées au titre de l'opération « P050O009 – Transport collectif » :

- . 80 % à la notification de la convention,

- . le solde au vu du bilan,

- pour l'aide versée au titre de l'opération « P050O007 – Qualité, expérimentation et développement durable » :

- . 60 % à la notification de la convention,

- . le solde au vu du bilan qualitatif et financier ;

. de déroger au Règlement des subventions régionales concernant les modalités de paiement pour les aides versées au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA » et pour les aides au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté » sur le volet Aide aux jeunes apprentis handicapés :

. 100 % de l'aide sera versé à la réception de la copie exécutoire de la délibération ;

- de modifier la délibération N° CP 15-04-209 attribuant une aide forfaitaire de 5 550 € à la CCIT Caen Normandie (ICEP-CFA) au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté », la somme devant être attribuée est de 4 050 € ;

- d'accorder un délai de trois mois au bénéficiaire à compter de la date du courrier d'envoi du projet de convention, pour le retour de celle-ci dûment signée, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- conventions types jointes en annexes 2, 4 et 5,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 10 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24504-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-293

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner le fonctionnement des CFA (P051)
Titre	<i>Accompagner le fonctionnement des CFA</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le montant prévisionnel maximal de la subvention de fonctionnement des CFA au titre de l'année 2015, conformément à l'annexe 1 jointe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention type jointe en annexe 2 reprenant ce montant prévisionnel maximal,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 10 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24481-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-294

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Améliorer les équipements pédagogiques des CFA (P052)
Titre	<i>Investissements pédagogiques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation de programme « P052 - Améliorer les équipements pédagogiques des CFA », de 1 165 000 €, votée pour 2015, un montant total de 335 638,50 € au titre de l'opération « P052O001 – Investissements pédagogiques dans les CFA » ;

- d'attribuer sur le chapitre 901 du budget 2015 de la Région, des subventions proportionnelles d'un montant total de 335 638,50 € réparties sur la base des taux d'intervention détaillés en annexe 1 jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- subvention d'équipement à la Ville d'Hérouville-Saint-Clair : la totalité de la subvention sera versée à la notification de la convention,

- pour les autres aides : des acomptes pourront être versés au prorata de la réalisation, sur justificatifs dûment certifiés. Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office des subventions ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions-types jointes en annexes 2 et 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 10 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24482-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-295

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
Titre	<i>Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « PO53 – coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 1 785 500 €, votée en 2015, un montant total de 204 015,00 € dont :

- 195 847,00 € au titre de l'opération P053O001 – « Cité des Métiers »,
 - 8 168,00 € au titre de l'opération P053O004 – « Partenariats Branches Professionnelles » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, un montant total de 200 415,00 € pour les subventions suivantes :

* au titre de l'opération P053O001 – « Cité des Métiers » pour un montant total de 193 047,00 € pour les subventions suivantes :

- 3 000,00 € à l'Association Forum Lycéen Sud Manche, pour le forum du 27 janvier 2015 (annexe 1),

- 46 000,00 € à la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi du Calvados (MIFE 14), pour le site Cité des Métiers de Basse Normandie du Bassin de Caen (annexe 2),

- 10 000,00 € à l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE), pour le Salon Equi-Meeting des 25 et 26 septembre 2015 (annexe 3),

- 126 047,00 € à la Société MAESTOSO, pour le déplacement à Sao Paulo dans le cadre des finales internationales des 43^{èmes} WordSkills-International (annexes 4 et 5),

- 4 000,00 € au lycée Charles Tellier de Condé sur Noireau, pour la préparation technique et linguistique de Jimmy Delamarche (annexe 5 bis),

- 1 500,00 € à la Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France, pour l'organisation du concours « Un des meilleurs Apprentis de France » (annexe 6),

- 2 500,00 € à l'Association Basse-Normandie Active, pour l'organisation du concours « Les Actives » du 22 mai 2015 (annexe 8),

* au titre de l'opération P053O004 « Partenariats Branches Professionnelles », un montant total de 8 168 € à Normandie Habillement, pour les actions partenariales 2015 (annexes 9 et 10) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- *Subventions accordées à l'Association Forum Lycéen Sud Manche, au Lycée Charles Tellier de Condé sur Noireau et à l'Association Basse-Normandie Active :*

- ° La totalité de l'aide sera versée à la notification de la convention,

- *Subventions accordées à la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi du Calvados et à Normandie Habillement :*

- ° Un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention,

- ° Le solde sera versé à réception des justificatifs financiers et qualitatifs,

- *Subvention accordée à l'IFCE :*

- ° La totalité de l'aide sera versée à la notification de la convention,

- *Contrat de vente avec la Société MAESTOSO (Voyage Sao Paulo) :*
 - ° 40 % du prix total, soit 50 418,8 € à la signature du contrat,
 - ° 40 % du prix total, soit 50 418,80 € à l'émission des carnets de voyage,
 - ° 20 % du prix total, soit 25 209,40 € au retour de Sao Paulo,

- *Subvention accordée à la Société Nationale de Meilleurs Ouvriers de France :*
 - ° 60 % de la somme, soit 900,00 € à la signature de la convention,
 - ° 40 % de la somme, soit 600,00 € après envoi de la liste des MAF Bas-Normands à la Région Basse-Normandie.

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour le Forum Lycéen Sud Manche du 27 janvier 2015, pour le concours « Un des Meilleurs Apprentis de France » des 15 avril et 17 mai 2015 et pour le concours « Les Actives » du 22 mai 2015 ;

- d'autoriser le Président à signer :
 - le contrat de vente avec la Société MAESTOSO dans le cadre du déplacement à Sao Paulo pour les finales internationales des 43^{èmes} WorldSkills International, joint en annexe 5,
 - la convention 2015-2017 de partenariat relative à la mise en œuvre d'un Plan d'Actions Régional de promotion de l'entrepreneuriat des femmes, jointe en annexe 7,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 10 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24218-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-296

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Verser les indemnités compensatrices à la formation des apprentis (P055)
Titre	<i>Indemnités aux Employeurs d'Apprentis</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver les modalités du cahier des charges du dispositif Label Qualité Région Apprentissage du règlement Edition 2014 des indemnités compensatrices aux employeurs d'apprentis jointes en annexe 1.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 10 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24476-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-297

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles (P160)
Titre	<i>Congé Individuel de Formation</i> <i>Formation des contrats aidés, des emplois tremplins et des emplois d'avenir</i> <i>Formation des actifs et ingénierie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter, sur l'autorisation d'engagement « P160 Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles » de 2 140 000 € votée pour 2015, un montant total de 830 844,85 € ventilé comme suit :

- 670 000 € au titre de l'opération « P160O002 Congé individuel de formation »,
- 116 188,85 € au titre de l'opération « P160O003 Formation des emplois tremplins, des contrats aidés et des emplois d'avenir »,
- 34 576 € au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie »,
- 10 080 € au titre de l'opération « P160O004 Formations des actifs et ingénierie-CPER » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes, pour un montant total de 830 844,85 € :

- 670 000 € au FONGECIF de Basse-Normandie, au titre de l'opération « P160O002 Congé individuel de formation », cette aide étant proportionnelle, pour un taux d'intervention de 100 %,

- 16 188,85 €, au titre de l'opération « P160O003 Formation des emplois tremplins, des contrats aidés et des emplois d'avenir », ces aides étant proportionnelles, et pour les taux d'intervention indiqués en annexe 3,

- 100 000 € à la Direction Régionale de l'AFPA, au titre de l'opération « P160O003 Formation des emplois tremplins, des contrats aidés et des emplois d'avenir », cette aide étant proportionnelle, sur la base d'un taux d'intervention de 30,12 %,

- 30 000 € à la CMAR, au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie », cette aide étant proportionnelle, sur la base d'un taux d'intervention de 46,57 %,

- 10 080 € à l'Agefos Pme, au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie-CPER », cette aide étant proportionnelle sur la base d'un taux d'intervention de 100 %,

- 4 576 € à la Société Nationale des Sauveteurs en Mer (SNSM), au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie », cette aide étant forfaitaire, sur la base d'un taux d'intervention de 10,17 % ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- Subvention accordée au FONGECIF : un premier versement de 40 % de la subvention sera versé à la notification de la convention, un deuxième versement de 30 % pourra être versé à réception de justificatifs financiers, et le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- Subvention accordée à la Direction Régionale de l'AFPA : un premier versement de 60 % sera versé à la notification de la convention, et le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- Subvention accordée à la CMAR : un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention, et le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- Subvention accordée à Agefos Pme : un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention, un deuxième versement de 40 % pourra être versé à réception de justificatifs financiers, et le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs ;

- Subvention accordée à la Société Nationale des Sauveteurs en Mer (SNSM) : la totalité de l'aide sera versée à la notification de la convention,

- Subvention au titre du dispositif Formation des emplois tremplins, des contrats aidés et des emplois d'avenir, par dérogation au règlement des subventions régionales, la totalité de l'aide sera versée à réception des pièces justificatives de la dépense,

- Dans le cas où la subvention est proportionnelle : si le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

• d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

• d'autoriser le Président à signer :

- les conventions jointes en annexe 1, 2, 4, 5 et 6,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 10 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-23553-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-298

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif (P161)
Titre	<i>Aide à l'emploi et à la pérennisation des emplois tremplins Accompagnement des emplois d'avenir</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P161 Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif » de 569 000 € votée pour 2015, un montant total de 98 800 € ventilé comme suit :

- 5 000 € au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi »,
- 93 800 € au titre de l'opération « P161O002 Accompagner les emplois d'avenir » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget 2015 de la Région, les subventions suivantes, pour un montant total de 98 800 € :

- 5 000 € au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi », répartis conformément à l'annexe jointe n° 1,

- 93 800 € au titre de l'opération « P161O002 Accompagner les emplois d'avenir », répartis conformément à l'annexe jointe n° 2, et conformément aux modalités financières définies dans le Règlement d'intervention du dispositif ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- au titre de l'accompagnement des emplois-tremplins, le versement se fera à la notification de la convention,

- au titre de l'accompagnement des emplois d'avenir, le versement se fera une fois par an à date anniversaire du contrat de travail du salarié embauché ; dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ; de déroger ainsi au Règlement des subventions régionales ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention type jointe en annexe n° 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-299

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Garantir les conditions de la formation (P163)
Titre	<i>Organisations syndicales Programme de professionnalisation des acteurs de la formation Evaluation de la démarche Animation Territoriale Conseil départemental du Calvados</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P163 Garantir les conditions de la formation » de 3 214 000 € votée pour 2015, un montant total de 126 222 € réparti ainsi :

- 45 000 € au titre de l'opération « P163O001 Moderniser les outils »,
- 96 222 € au titre de l'opération « P163O002 Aide aux organisations syndicales » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget 2015 de la Région, les subventions suivantes pour un montant total de 126 222 €, réparti ainsi :

- 15 000 € à l'ERREFOM, au titre de l'opération « P163O001 Moderniser les outils », le financement étant forfaitaire et pour un taux d'intervention de 100 %,

- 30 000 € à l'ERREFOM, au titre de l'opération « P163O001 Moderniser les outils », le financement étant proportionnel et pour un taux d'intervention de 51 %,

- 96 222 € au titre de l'opération « P163O002 Aide aux organisations syndicales », ces financements étant forfaitaires et répartis conformément à l'annexe jointe n° 1 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- Subvention accordée à l'ERREFOM (dans le cadre de l'évaluation de la démarche Animation Territoriale) : la totalité de l'aide sera versée à notification de la convention,

- Subvention accordée à l'ERREFOM (dans le cadre du programme de professionnalisation des acteurs de la formation) : un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention, le solde de 40 % sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- Subvention accordée aux organisations syndicales : la totalité de l'aide sera versée à la notification de la convention ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions jointes en annexes n° 2, 3 et 5,

- la Charte partenariale « Economie-Emploi-Formation-Insertion » dans le calvados avec le Conseil Départemental du Calvados, jointe en annexe n° 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-300

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>Marchés publics de formation professionnelle continue</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'autorisation d'engagement « P160 Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles » de 1 645 000 € votée pour 2015, un montant total de 143 548 €, au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie », conformément à l'annexe n° 1 jointe,

- sur l'autorisation d'engagement « P164 Orienter et garantir un socle de compétences générales » de 14 769 618 € votée pour 2015, un montant total de 1 311 942 € ventilé comme suit :

- . 799 104 € au titre de l'opération « P164O003 Programme de Formation de base »,
 - . 512 838 € au titre de l'opération « P164O004 Programme de Formation générale » ;

- de prendre en charge la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations conformément aux annexes n° 2 et 3 jointes, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 10 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24232-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-301

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>Programme FSE 2014-2020 : programmation des actions du Qualif' 2014-2016 - Programme FSE 2007-2013 : réajustements Formation des personnes sous main de justice à l'AFPA</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 3 660 000 € votée pour 2015, un montant total de 184 405 €, au titre de l'opération P162O004 « Qualif » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, un montant total de subventions de 184 405 € à l'AFPA, au titre de l'opération P162O004 « Qualif », cette aide étant proportionnelle, et pour un taux d'intervention de 100 % ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- Subvention accordée à l'AFPA : un premier versement de 40 % de la subvention sera versé à la notification de la convention, un deuxième versement de 30 % pourra être versé à réception de justificatifs financiers, et le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- Dans le cas où la subvention est proportionnelle : si le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'approuver :

- la proposition de programmation du FSE 2014-2020 présentée en annexe 1, conformément à l'avis du comité de programmation des fonds européens,

- le réajustement des actions cofinancées par le FSE 2007-2013 présenté en annexe 2, conformément à l'avis du comité de programmation des fonds européens ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-302

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>Qualif Programme Individuel Une Formation, Un Emploi</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 3 660 000 € votée pour 2015, un montant total de 213 192,08 € ventilé comme suit :

- 33 641,73 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel »,
- 179 550,35 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :

- 33 641,73 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel », opérations individuelles, ces aides étant proportionnelles, réparties conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n° 1,

- 15 593,20 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » opérations individuelles, ces aides étant proportionnelles, réparties conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n° 4,

- 156 432,15 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » opérations collectives, ces aides étant proportionnelles, réparties conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n° 5,

- 4 200 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi », cette aide étant forfaitaire, répartie conformément et pour le taux d'intervention de 100 %, conformément à l'annexe jointe n° 7,

- 3 325 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi », cette aide étant proportionnelle, et pour un taux d'intervention de 50 % ;

- de modifier au titre des financements individuels la délibération n°14-09-494 de la commission permanente du 26 septembre 2014, conformément à l'annexe jointe n° 3, en prolongeant la durée du parcours de formation de Monsieur LECOQ Samuel ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début de formation, et d'autoriser l'entrée en formation entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;

- de prévoir :

* pour les subventions versées au titre du dispositif « Une formation, un emploi », les modalités de paiement suivantes, dérogoires au Règlement régional des subventions pour les conventions supérieures à 150 000 € :

- un premier versement de 60% de la subvention sera versé à la réception des fiches des stagiaires entrés en formation,
- le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

* pour les subventions versées au titre du dispositif « Qualif – programme individuel » les modalités de paiement suivantes, dérogoires au Règlement des subventions régionales :

- un premier versement de 50 % de la subvention sera versé à la réception de l'attestation d'entrée en formation,
- le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de prendre en charge, au titre de la rémunération des stagiaires la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexes jointes n° 2 et 6, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention-type du dispositif « Une formation, un emploi », approuvée par la délibération n° CP 15-02-105 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 27 février 2015,

- la convention-type du dispositif « Qualif programme Individuel », approuvée par la délibération n° AP 14-FP-05-02-1 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 20 février 2014,

- la convention jointe en annexe n°8,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 10 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24246-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-303

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Orienter et garantir un socle de compétences générales (P164)
Titre	<i>Plateaux techniques Accompagnement VAE pour les titres du Ministère du Travail Dossiers individuels VAE</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P164 « Orienter et garantir un socle de compétences générales » de 13 240 200 € votée pour 2015 un montant total de 165 886 € ventilé comme suit :

- 75 000 € au titre de l'opération P164O002 « Esp'OIR »,
- 90 886 € au titre de l'opération P164O007 « Validation des Acquis de l'Expérience » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes, pour un montant total de 165 886 € :

- à l'AFPA, un montant total de 75 000 € au titre de l'opération « P164O002 Esp'OIR », cette aide étant proportionnelle, et pour un taux d'intervention de 100 %,

- à l'AFPA, un montant total de 82 486 € au titre de l'opération « P164O007 Validation des Acquis de l'Expérience », cette aide étant proportionnelle, et pour un taux d'intervention de 100 %,

- un montant total de 8 400 € au titre de l'opération « P164O007 Validation des Acquis de l'Expérience », cette aide étant proportionnelle, et pour un taux d'intervention de 100 %, conformément à l'annexe 3 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- Subvention accordée à l'AFPA pour la mise en œuvre des plateaux techniques : un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention, le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- Subvention accordée à l'AFPA pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi sur le dispositif VAE : un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention, le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- Subvention « Accompagnement VAE » accordée au GIP-FCIP et à l'Université de Caen : le versement se fera à la réception des justificatifs en dérogeant ainsi au règlement des subventions régionales,

- Dans le cas où la subvention est proportionnelle : si le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de prendre en charge, au titre de la rémunération des stagiaires la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe jointe n° 5, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :
- les conventions jointes en annexes 1, 2 et 3,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 10 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24243-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-304

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les projets des entreprises (P300)
Titre	<i>Aides aux entreprises</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur :

- l'AP « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 9 109 489 € votée en 2015, les montants suivants :

- . 68 000 € au titre de l'opération P300O007 PRCE,
- . 822 000 € au titre de l'opération P300O001 ARE,

- l'AE « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 1 191 000 € votée en 2015, un montant de 588 594,50 € au titre de l'opération P300O006 OPERATIONS EXPORT,

- l'AE « P301 – Accompagner les stratégies de développement économique du territoire » de 2 650 523 € votée en 2015, les montants suivants :

- . 65 000 € au titre de l'opération P301O013 Intelligence économique Observatoire, CRM,
- . 2 500 € au titre de l'opération P301O001 Attractivité et promotion économique ;

- d'attribuer sur :

* le chapitre 909 du budget 2015 de la Région :

- des subventions pour un montant total de 68 000 € au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,
- des prêts à taux zéro pour un montant total de 822 000 €, au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 2 ;

* le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :

- 477 269 € au maximum au titre de l'APPEX, conformément à l'annexe 3,
- 50 000 € au maximum en faveur de la CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE, pour la réalisation des trois opérations suivantes :
 - . 28 000 € pour la mission collective au Moyen Orient,
 - . 18 000 € pour la participation à VINEXPO à Bordeaux,
 - . 4 000 € pour l'accueil d'acheteurs professionnels étrangers,
- 61 325,50 € au maximum en faveur de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE REGIONALE BASSE NORMANDIE au titre des opérations collectives export 2015 suivantes :
 - . 16 490,50 € pour la mission en Asie en mai,
 - . 17 350 € pour septembre-octobre 2015,
 - . 27 485 € pour une mission en Amérique du Nord en octobre 2015,
- 2 500 € (subvention forfaitaire) à NORMANDIE INITIATIVE dans le cadre de la conférence portant sur le rôle des plateformes d'initiative ;

- de vous prononcer favorablement :

- au titre de la veille économique et la CRM afin de permettre le paiement des factures dans la limite de 65 000 €,

- au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, sur l'octroi de la garantie sollicitée sur les prêts des entreprises répertoriées en annexe 4 ;

- de procéder à l'annulation totale du titre de recettes n° 2015-11 émis à l'encontre de la société MOBIKY TECH à Saint-Lô, la société ayant fournie toutes les pièces justificatives permettant de constater la réalisation partielle de son programme de PRCE ;

- de modifier l'échéancier de remboursement du prêt exceptionnel de 200 000 € accordé à l'association TRAJECTIO à Caen, par délibération n° CP 13-06-430 lors de la

séance du 28 juin 2013 de la manière suivante, l'avenant à la convention est présenté en annexe 5 :

Echéances et montants de remboursements :

01-05-2016 : 50 000 €

01-05-2017 : 50 000 €

01-05-2018 : 50 000 €

01-05-2019 : 50 000 €

- de transférer l'ARE de 410 000 € accordée initialement à la SAS LECAUX OCEP IMPRIMERIE par délibération n° CP 13-06-430 lors de la séance du 28 juin 2013 à la SAS IMPRIMERIE ARTISTIQUE LECAUX et de retenir l'échéancier de remboursement suivant, l'avenant à la convention est présenté en annexe 6 ;

01-05-2015 : 60 000 €

01-05-2016 : 60 000 €

01-05-2017 : 90 000 €

01-05-2018 : 90 000 €

01-05-2019 : 110 000 €

- d'approuver le modèle de convention PRCE présenté en annexe 7 suite à l'adoption du règlement des subventions régionales en Assemblée Plénière du 24 avril 2014, puis modifié en séance des 18 et 19 décembre 2014 ;

- de déroger à la règle de l'antériorité de la décision de la Région afin de prendre en comptes les dépenses à compter du 1^{er} janvier 2015 pour les opérations de la CRAN aux Emirats Arabes Unis ;

- de déroger à la réglementation APPEX pour prendre en compte les rencontres acheteurs étrangers en France ;

- d'autoriser le versement des 2 500 € à NORMANDIE INITIATIVE sur présentation d'un relevé d'identité bancaire et de la délibération exécutoire ; le bénéficiaire devra transmettre au plus tard le 30 juin 2015, un compte rendu de l'opération, à défaut, le remboursement de la subvention sera exigé ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions et avenants aux conventions présentées en annexe 5 et 6,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision notamment.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-305

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Renforcer la structure financière des entreprises (P303)
Titre	<i>Fonds Stratégique Régional</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter l'AP 303 « Renforcer la structure financière des entreprises » votée en 2013 pour un montant de 5 000 000 € ;

- de désengager l'ensemble des crédits de paiements.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24329-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-306

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
Titre	<i>Marché relatif aux prestations d'accompagnement et de suivi du parcours de création reprise d'entreprise</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver :

- la demande d'intervention du FEDER en faveur de la Stratégie à la Création, Reprise et Transmission des Entreprises.

Le FEDER interviendra à hauteur de 40 % du coût des marchés passés par la Région de juin 2015 à juin 2017, dans la limite de 499 200 €,

- l'engagement de la Région, maître d'ouvrage de cette opération, à respecter les obligations liées à l'intervention du FEDER et à relayer auprès des prestataires retenus les exigences qui les concernent ;

- d'affecter :

- sur l'AE P301 « Accompagner les stratégies de développement économique des territoires » de 2 650 523 € votée en 2015, un montant de 1 024 000 € au titre de l'opération P301O009 « Plan d'actions création/reprise/transmission des entreprises »,

- sur l'AE P302 « Développer l'Economie Sociale et Solidaire » de 1 103 500 € votée en 2015, un montant de 224 000 € au titre de l'opération P302O002 « Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24513-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-307

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer l'économie sociale et solidaire (P302)
Titre	<i>Renforcer l'outil finance solidaire / professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 1 103 500 €, votée en 2015

- **100 000 €** au titre de l'opération P302O001 « Renforcer l'outil Finance solidaire »,

- **199 147,57 €** au titre de l'opération P302O002 « Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région une subvention globale de **100 000 €** à l'association Basse-Normandie Active se répartissant comme suit, conformément au projet de convention, annexé à la présente :

- une part forfaitaire à hauteur de 52 000 €, au titre du travail partenarial avec la Région (axes 2 et 3 du programme d'action prévisionnel 2015),

- une part à hauteur maximale de 48 000 €, soit 2 000 € par projet accordé, liée à la réalisation de l'objectif « nombre de projets accordés » indiqué dans la convention pluriannuelle d'objectifs 2013-2015 ;

- de procéder au versement de cette subvention selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application :

- acompte sur demande du bénéficiaire après notification de la convention, à hauteur de 75% de la subvention globale, soit 75 000 €, sur présentation d'un relevé d'identité bancaire,

- solde en 2016, sur demande du bénéficiaire au plus tard le 30 juin,

→ pour la part forfaitaire, sur présentation d'un rapport d'activité pour ce qui concerne les axes 2 et 3 du programme d'action prévisionnel 2015 et du budget 2015 réalisé, signé par le trésorier ou le comptable de la structure,

→ pour la part variable, sur présentation d'un bilan pour ce qui concerne l'axe 1 du programme d'action prévisionnel 2015 comprenant notamment les éléments indiqués en critère d'évaluation / indicateur, et d'un récapitulatif des dossiers accordés en comité d'engagement en 2015,

- pour la part variable, de procéder à un versement au prorata sur la base de 2 000 € par « projet accordé » (en comité d'engagement de BNA), dans la mesure où l'objectif « nombre de projets accordés » indiqué dans la convention pluriannuelle d'objectifs 2013-2015 (66) ne serait pas atteint à l'issue de la période pluriannuelle considérée, soit fin 2015 ;

- de déroger au principe d'un versement d'acompte maximal de 60%, pour les subventions de fonctionnement, tel qu'indiqué dans le Règlement des Subventions Régionales adopté par délibération du Conseil Régional n°AP14-04-25 du 24 avril 2014, et modifié par délibération du Conseil Régional du 18 décembre 2014, en retenant les conditions décrites dans la présente délibération et précisées dans les conventions en annexe 1 et 3,

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération et de considérer le démarrage au 1^{er} janvier 2015 ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, une subvention forfaitaire de **5 000 €** à l'association Normandie Equitable, pour l'organisation de « Normandie Equitable fait son festival » à Caen et dans son agglomération du 11 au 23 mai 2015 ;

- d'acter les caractéristiques suivantes de l'opération :

- le calendrier prévisionnel de l'opération correspond à un démarrage au 23 mars 2015 et à une fin de réalisation au 23 mai 2015,

- modalités d'exécution et de versement et clauses particulières de reversement :

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération et de considérer le démarrage au 23 mars 2015,

- d'autoriser le versement des 5 000 € sur demande expresse, présentation d'un relevé d'identité bancaire et de la délibération exécutoire ;
- le bénéficiaire transmettra un bilan de l'opération et le plan de financement définitif au plus tard le 30 septembre 2015, à défaut, le remboursement de la subvention sera exigé ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région une subvention complémentaire de **14 299,57 €** à la Ligue de l'enseignement de Basse-Normandie, correspondant au solde de la subvention attribuée au titre de l'année 11 (2014) du DLA du Calvados selon la répartition suivante :
 - 11 169,21 € pour le fonds d'ingénierie soit un taux d'intervention de 16,26%,
 - 3 130,36 € pour l'offre de service interne soit un taux d'intervention de 19,97%,
 - 0 € pour le suivi post accompagnement,
- d'autoriser le versement des 14 299,57 € sur demande expresse, présentation d'un relevé d'identité bancaire et de la délibération exécutoire à laquelle est annexé le budget réalisé du DLA du Calvados 2014 ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région une subvention complémentaire de **188 €** à la Mission Locale du Pays d'Alençon, correspondant au solde de la subvention attribuée au titre de l'année 10 (2014) du DLA de l'Orne ;
 - d'autoriser le versement des 188 € sur demande expresse, présentation d'un relevé d'identité bancaire et de la délibération exécutoire ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région :
 - une subvention maximale de **53 984 €**, au titre de l'année 12 du DLA du Calvados, à la Ligue de l'enseignement de Basse-Normandie, correspondant à :
 - 37 500 € pour le fonds d'ingénierie soit un taux d'intervention de 19,71%,
 - 16 484 € pour l'offre de service interne soit un taux d'intervention de 16,91%,
 - 0 € pour le suivi post accompagnement soit un taux d'intervention de 20% avec le report,
 - une subvention maximale de **24 464 €**, au titre de l'année 11 du DLA de la Manche, à la Ligue de l'enseignement de Basse-Normandie, correspondant à :
 - 12 000 € pour le fonds d'ingénierie soit un taux d'intervention de 10,77% avec le report,
 - 12 464 € pour l'offre de service interne soit un taux d'intervention de 15,69%,
 - 0 € pour le suivi post accompagnement soit un taux d'intervention de 20% avec le report,
 - une subvention maximale de **40 812 €**, au titre de l'année 11 du DLA de l'Orne, à la Mission Locale du Pays d'Alençon correspondant à :
 - 24 000 € pour le fonds d'ingénierie soit un taux d'intervention de 19,32%,
 - 16 000 € pour l'offre de service interne soit un taux d'intervention de 19,05%,
 - 812 € pour le suivi post accompagnement soit un taux d'intervention de 20% avec le report,
 - une subvention maximale de **60 400 €**, au titre de l'année 11 du DLA Régional, à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Basse-Normandie (CRESS) correspondant à :
 - 24 000 € pour le fonds d'intervention soit un taux d'intervention de 32%,
 - 36 400 € pour l'offre de service interne soit un taux d'intervention de 40% ;
- d'acter un report de la subvention accordée pour l'action 2014 sur l'action 2015 correspondant à :
 - 1 000 € pour le suivi post accompagnement par le DLA du Calvados,
 - 1 007,76 € pour le fonds d'ingénierie du DLA de la Manche,
 - 1 000 € pour le suivi post accompagnement par le DLA de la Manche,
 - 188 € pour le suivi post accompagnement par le DLA de l'Orne ;
- de procéder au versement de ces subventions maximales selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans les

conventions de mise en application respectives :

- sur demande du bénéficiaire après notification de la convention, acompte à hauteur de 80% de la part de la subvention pour l'offre de service interne et de 50% de la part de la subvention pour le fonds d'ingénierie ou fonds d'intervention pour le DLA 14, le DLA 61 et le DLA Régional,
- sur demande du bénéficiaire après notification de la convention, acompte à hauteur de 80% de la part de la subvention pour l'offre de service interne et de 40% de la part de la subvention pour le fonds d'ingénierie pour le DLA 50,
- solde en 2016 de la part de subvention pour l'offre de service interne et le fonds d'ingénierie ou fonds d'intervention, sur demande du bénéficiaire au plus tard le 29 avril, sur la base du bilan financier définitif de la mission DLA 2015, daté et signé par le représentant légal de la structure,
- versement unique en 2016 de la part de subvention pour le suivi post accompagnement, sur demande du DLA 61 au plus tard le 29 avril, sur la base du bilan financier définitif de la mission DLA 2015, daté et signé par le représentant légal de la structure ;
- de procéder à un versement au prorata, dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles liées à la mission DLA 2015 ;
- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération et de considérer le démarrage au 1^{er} janvier 2015 ;
- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-308

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Soutenir la recherche publique (P280)
Titre	<i>Cofinancement de projets européens et collaborations internationales Diffusion de la Culture scientifique, technique et industrielle</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P280 – Soutenir la recherche publique » de 5 403 091 € votée en 2015, un montant de 30 000 € au titre de l'opération « P280O002 – Cofinancement de projets européens et collaborations internationales » ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région :
 - 10 000 € au laboratoire LABEO pour la préparation du projet PERSEUS, soit 52,08% du montant de la dépense prévisionnelle de 19 200 €,
 - 10 000 € à l'INSERM, pour la préparation du projet UP-AD, soit 74,68% du montant de la dépense prévisionnelle de 13 390 €,
 - 10 000 € à l'INSERM, pour la préparation du projet MEDIT-AGEING, soit 72,94% du montant de la dépense prévisionnelle de 13 710 € ;
- de modifier l'annexe 4 de la délibération N°CP 15-02-109 du 27 février 2015 pour prendre en compte le report de date du colloque intitulé « Le Congrès de Vienne : répercussions d'un événement Européen » qui se tiendra les 5 et 6 novembre 2015 au lieu du 27 au 29 mai 2015 ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec le laboratoire LABEO, la convention N°15P02445, placée en annexe 1,
 - avec l'INSERM, les conventions N°15P02127 et N°15P02128, placées en annexes 2 et 3,
 - avec l'Université de Caen Basse-Normandie, l'avenant n°1 à la convention N°14P07699 du 7 avril 2015 joint en annexe 4 relatif au changement de date du colloque intitulé « Le Congrès de Vienne : répercussions d'un événement Européen » ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses :
 - du laboratoire LABEO pour les dépenses relatives au projet PERSEUS à compter du 1^{er} avril 2015,
 - de l'INSERM pour les dépenses relatives aux projets UP-AD à compter du 12 mars 2015 et MEDIT-AGEING à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de convention et d'avenant pour le retour de ceux-ci dûment signés, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-309

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises (P281)
Titre	<i>Soutien à la gouvernance des filières Soutien aux clusters d'excellence Soutien à l'Incubation et la Pré-incubation Promotion de l'Innovation</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P281 – Valorisation de la recherche et l'innovation dans les entreprises » de 6 556 166 €, votée en 2015,

- un montant total de 251 169 € au titre de l'opération « P281O002 – Soutien à la gouvernance des filières»,
 - un montant total de 160 000 € au titre de l'opération « P281O006 – Soutien aux clusters d'excellence »,
 - un montant total de 22 100 € au titre de l'opération « P281O004 Soutien à l'incubation et la pré-incubation »,
 - un montant total de 4 284 € au titre de l'opération « P281O003 Promotion de l'Innovation (SRI) »

- Sur l'AE « P053 – Coordonner le CPRDPF et promouvoir les métiers et la VAE » de 1 785 500 € votée en 2015, un montant de 19 388 € au titre de l'opération P053O004 « partenariat avec les branches professionnelles »,

- d'attribuer :

- sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région la subvention suivante :

- 19 388 € à l'Association Normandie AéroEspace (NAE), au titre du déploiement de l'axe Emploi Formation 2015 sur le territoire bas-normand.

- sur le chapitre 939 du budget 2015 les subventions suivantes :

- 65 000 € à l'Association SOTRABAN au titre de son plan d'actions 2015,
 - 186 169 € à l'Association Normandie AéroEspace (NAE) au titre de son plan d'actions 2015,
 - 145 000 € à l'Association MOV'EO au titre de la Gouvernance de l'association en 2015,
 - 15 000 € à l'Association MOV'EO au titre de l'animation du Comité Régional Basse-Normandie en 2015,
 - 22 100 € à Normandie Incubation pour le soutien au projet incubé tel que présenté dans l'annexe 5,

- de modifier la délibération N°CP 13-11-757 du 15 novembre 2013 afin de prendre en compte la nouvelle répartition des dépenses du projet incubé « EQUIENERGIE » présentée dans l'avenant joint en annexe 7,
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses de la SOTRABAN, de NAE et de MOV'EO pour les dépenses liées au projet à compter du 1er janvier 2015, pour la prise en compte des dépenses engagées par Normandie Incubation pour le projet incubé « PIMP MY CUP »,
- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit,
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec l'Association SOTRABAN, la convention n°15P00976 jointe en annexe 1,
 - avec l'Association Normandie AeroEspace (NAE), la convention n°15P00641 jointe en annexe 2,
 - avec l'Association MOV'EO, la convention n°15P01056 jointe en annexe 3,
 - avec l'Association MOV'EO, la convention n°15P01058 jointe en annexe 4,
 - avec l'Association Normandie Incubation, la convention n°15P02334 jointe en annexe 6,

- avec l'Association Normandie Incubation, l'avenant à la convention n°13P06900 joint en annexe 7,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 10 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24827-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-05-310

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques (P350)
Titre	<i>Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 2 375 085 €, votée en 2015, un montant de 57 614,40 € au titre de l'opération « P350O011 – Développement des filières » ;

- sur l'AE « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 370 327 €, votée en 2015, un montant de 100 315 € répartis de la façon suivante :

- . 41 605 € au titre de l'opération « P350O010 – Renforcement de l'Ingénierie »,
- . 15 100 € au titre de l'opération « P350O009 – Professionnalisation »,
- . 43 610 € au titre de l'opération « P350O011 – Développement des filières » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région,

- 41 605 € au titre du FACIT conformément à l'annexe 1,
- 15 100 € à l'association Accueil Paysan pour la mise en œuvre du programme d'actions 2015 sur la base d'une dépense éligible de 59 000 €,
- 8 610 € au Syndicat Mixte pour la mise en valeur et l'entretien de l'ancienne ligne de chemin de fer Condé sur Huisne – Alençon, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2015, sur la base d'une dépense éligible de 28 700 €,
- 3 500 € à l'office de tourisme de Bayeux Intercom, pour la mise en œuvre de l'opération de fierté D-Day Normandie, sur la base d'une dépense éligible de 6 000 €,
- 3 500 € à l'office de tourisme de Cherbourg Cotentin, pour la mise en œuvre de l'opération de fierté D-Day Normandie, sur la base d'une dépense éligible de 6 000 €,
- 6 000 € à l'office de tourisme de Bayeux Intercom pour l'opération D-Day Festival 2015, sur la base d'une dépense éligible de 40 000 €,
- 10 000 € à l'association Le Dit de l'Eau pour la mise en œuvre de son projet « d'eau en sol(s), promenades », sur la base d'une dépense éligible de 51 165 €,

- 12 000 € à l'association Vacances Ouvertes, pour la promotion du tourisme social vers les structures d'aide au départ, sur la base d'une dépense éligible de 16 184 €,

*sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région,

- 30 000 € à l'association Musée Airborne pour la réalisation du projet Airborne reality, sur la base d'une dépense éligible de 120 246 € HT,
- 20 500 € à l'association centre Juno Beach pour la création d'une visite interactive, sur la base d'une dépense éligible de 41 000 €,
- 300 € à l'association des Anciens Combattants de Notre-Dame-de-Cenilly pour la réalisation d'une stèle, sur la base d'une dépense éligible de 1 105 € HT,
- 6 814,40 € au titre du TDE, conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} janvier 2015 pour l'association pour la gestion et la promotion du mémorial de Montormel, l'association Accueil Paysan et le Syndicat Mixte pour la mise en valeur et l'entretien de l'ancienne ligne de chemin de fer Condé sur Huisne – Alençon,
- 3 février 2015 pour l'association des Anciens Combattants de Notre-Dame-de-Cenilly,
- 26 février 2015 pour l'association Le Dit de l'Eau,
- 27 février 2015 pour l'association Center Juno Beach,
- 1^{er} mars 2015 pour l'association Musée Airborne,
- 27 mars pour l'office de tourisme de la Hague,
- 3 avril 2015 pour l'entreprise le Saumonier Cherbourg,
- 7 avril 2015 pour la commune de Douvres-la-Délivrande et l'office de tourisme de Bayeux Intercom,
- 14 avril 2015 pour la communauté de communes du Mortainais,
- 15 avril pour l'EURL le manoir de Mathan, la SARL Hôtel le Cottage, la SARL Ferme de la Rançonnière,
- 29 avril 2015 pour l'office de tourisme de Cherbourg-Cotentin ;

● d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives du Ministère de la Défense à hauteur de 35 000 € pour la mise en œuvre de l'appel à projet Services numériques et tourisme de mémoire en Normandie ;

● d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

. d'autoriser le versement des subventions accordées à l'Office du Tourisme de Bayeux et l'Office du Tourisme de Cherbourg et à l'Association des anciens combattants de Notre-Dame-de-Cénilly en une fois, sur présentation d'un RIB et de la délibération exécutoire et d'acter des caractéristiques suivantes :

- dans le cas où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu, la participation de la Région sera réduite au prorata. Dans cette hypothèse, un titre de recettes sera émis à l'encontre du bénéficiaire, sauf lorsque le solde restant dû permet de couvrir la réduction de subvention,

- les bénéficiaires transmettront avant le 30 octobre 2015, une copie des factures acquittées ou un état récapitulatif des dépenses acquittées, visé par le comptable ou le Président de la structure et un bilan détaillé de l'opération accompagné le cas échéant d'une revue de presse. A défaut de production de ces éléments dans les délais, le remboursement de la subvention pourra être exigé ;

● d'autoriser le Président à signer :

- pour chaque bénéficiaires de subventions FACIT listés en annexe 1, une convention selon le modèle type convention de fonctionnement FACIT approuvé par délibération de la Commission Permanente du 27 février 2015, n° CP 15-02-111,

- pour les subventions accordées à l'accueil Paysan, l'association Vacances Ouvertes, l'association Le Dit de l'Eau et le Syndicat Mixte pour la mise en valeur et l'entretien de l'ancienne ligne de chemin de fer Condé sur Huisne – Alençon, une convention selon le modèle type convention de fonctionnement financement d'actions, approuvé par délibération de la Commission Permanente du 27 février 2015, n° CP 15-02-111. Toutefois, le versement des subventions inférieures à 23 000 € interviendra dans les mêmes conditions que les subventions inférieures à 150 000 €,

- pour le Saumonier Cherbourg (annexe 2), l'association Center Juno Beach et l'association Musée Airborne, une convention selon le modèle type convention d'investissement approuvé par délibération de la Commission Permanente du 27 février 2015, n° CP 15-02-111,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 5 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24501-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-05-311

Commission	_Hors commission
Programme	Service des Assemblées (SDA)
Titre	<i>Désignations auprès d'organismes extérieurs</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2015

Réunie le vendredi 29 mai 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Karl DESCHAMPS, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Pascale CAUCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à Laurent BEAUVAIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de procéder au sein des organismes extérieurs à la Région :

- au remplacement de Mme Corinne FÉRET, conformément à la liste jointe en annexe 1,

- au remplacement de Mme Valérie NOUVEL, conformément à la liste jointe en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 11 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 10 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150529-24934-DE-1-1